

Atout énergie

Rapport d'activité 2017



Table des matières

Les événements de l'année 2017	2
1. Le fonctionnement du SIED 70	3
Le Comité syndical.....	3
Le Bureau syndical	3
Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables	4
Les commissions	4
2. La concession de distribution d'électricité	6
Le contrôle des concessionnaires	6
La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et les concessionnaires (ENEDIS et SICAE EST)	6
3. Les travaux d'électrification et d'éclairage public.....	6
Le financement des travaux d'électrification et d'éclairage public.....	6
Les investissements sur les réseaux.....	7
4. Les comptes 2017	9
5. Le service des énergies renouvelables	12
Le Bois Energie	12
L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.....	12
Les chaufferies du SIED 70	15
Autres interventions	24
L'Hydroélectricité	24
6. L'électromobilité.....	25
7. Le service aux communes	26
Le Conseil en énergie partagé : CEP	26
La valorisation et vente des CEE	28
Le groupement d'achat d'énergie.....	30
Les aides financières	31

Les événements de l'année 2017

1. Par délibération du 16 janvier 2017, le Bureau syndical a décidé de lancer les études de faisabilité pour les opérations de production hydraulique d'électricité sur les sites de Pont sur l'Ognon et de Saint Germain, après obtention des accords de principe des communes et du SIAHVO.
2. Par délibération du 1er avril 2017, Comité syndical a accepté le transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur », suite à la délibération de la ville de Vesoul du 12 décembre 2016, pour desservir le quartier du Montmarin qui englobe, outre 3 écoles, un gymnase et un centre culturel pour la commune de Vesoul, plus de 900 logements gérés par Habitat 70, 3 lycées du Conseil Régional, 1 collège et un centre administratif (Espace 70) pour le Département de la Haute-Saône, et l'IME et l'ADAPEI.
3. Par délibération en date du 29 mai 2017, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention avec les lauréats TEPCV (PETR des Vosges Saônoises, Syndicat Mixte du Pays de Vesoul Val de Saône, la Communauté de Communes du Pays Riolais et la communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois) permettant la valorisation de 950 000 MWh cumac
4. Par délibération en date du 17 juillet 2017, le Bureau syndical a décidé le lancement d'un appel à projets « rénovation thermique des bâtiments communaux » doté de 1 million d'euros destiné à aider les communes dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie.
5. Le 30 septembre 2017, suite à la prise de compétence par la Communauté de communes du Val Marnaysien en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et sa prochaine représentation au sein du Syndicat, le Comité syndical a décidé de modifier ses statuts vers ceux d'un Syndicat Mixte fermé
6. Le 19 décembre 2017, le Comité syndical a autorisé monsieur le Président à lancer une consultation pour une Délégation de Service public Gaz pour la création d'un réseau de distribution de gaz naturel sur le secteur de Champagney après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et du comité paritaire ;.
7. L'adhésion au 31 décembre 2017 de 30 collectivités au groupement de commandes mis en place par les 8 syndicats départementaux d'énergie (SDE) dans le cadre de leur alliance pour l'achat d'énergies (21 communes, 4 communautés de communes, 3 syndicats à vocation unique, un syndicat mixte et une association (Office du tourisme de Port-sur-Saône pour Saône expo) pour un total de 121 points de livraison toutes énergies confondues
8. Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques avec l'inauguration de la 1ère borne de recharge le 21 mars 2017. Au 31 décembre 2017, 37 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été mises en service.

1. Le fonctionnement du SIED 70

Le Comité syndical

Au 31 décembre 2017, conformément aux conditions fixées par les statuts du syndicat, le Comité est composé de 575 membres représentant toutes les communes du département dont 2 communes nouvelles « La Romaine » et « Servance Miellin » regroupant respectivement les communes de Greucourt, Le Pont de Planche et Vezet, et les communes de Servance et Miellin.

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum - qui est donc de 288 - n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

Les 3 réunions du Comité des 1er avril, 29 septembre et 19 décembre se sont déroulées en présence respectivement de :

- 291 (quorum atteint à la 1ère réunion),
- 247 délégués (quorum non atteint - 134 délégués à la 2ème réunion),
- 209 délégués (quorum non atteint - 87 délégués à la 2ème réunion).

Le Bureau syndical

Au 31 décembre 2017, le Bureau du SIED 70 était composé de 19 membres :

PRESIDENT :

Jacques ABRY, maire de LUZE

VICE-PRESIDENTS :

1er vice-président : Gilles MARTINET, maire et délégué de LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS

2ème vice-président : Robert BOURQUIN, maire et délégué de COISEVAUX

3ème vice-président : Raymond BILQUEZ, maire et délégué de FRANCHEVELLE

4ème vice-président : Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

5ème vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE

6ème vice-président : Jean-Luc QUIVOGNE, délégué de JUSSEY

SECRETAIRE :

Joël DAVAL : conseiller général, maire et délégué de BREUCHOTTE

SECRETAIRE ADJOINT :

Yannick MULLER : délégué de CULT

MEMBRES :

Nicolas EMONIN : délégué d'AINVELLE

Jean-Pierre FOUQUET : maire et délégué d'AUTET

Jacques THEULIN : maire et délégué de VILLERS-LE-SEC

Jacques HEZARD : maire et délégué de BUCEY-LES-TRAVES

Christian TERRASSON : délégué de PONTCEY

Damien TAUNAY : délégué d'ABELCOURT

Jean-Michel ADREY : délégué d'ECHENOZ-LA-MELINE

Viviane CARSANA : déléguée de GEVIGNEY-ET-MERCEY

Denis DUMAIN : délégué de CORRE

Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS

Le Bureau s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année : les 16 janvier, 28 février, 29 mai, 17 juillet, 6 septembre et 20 novembre 2017.

Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

La Régie a été créée par le Comité syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière. Son Conseil d'exploitation composé de Jacques ABRY (président), Gilles MARTINET, Jean-Marc JAVAUX, Robert BOURQUIN et Raymond BILQUEZ (membres) est une force de propositions, pour des décisions qui sont prises par le Comité ou le Bureau du syndicat par délégation.

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur-Saône, Gy et Marnay (voir en fin du présent document le rapport concernant ces chaufferies)

On trouvera annexé au présent rapport le recueil des actes administratifs de l'année 2017 qui retrace l'ensemble des décisions adoptées par le Comité, le Bureau et le Conseil d'exploitation de la Régie des Energies Renouvelables du SIED 70 au cours de cette année.

Les commissions

Huit commissions ont été créées au sein du Comité :

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette commission doit être consultée sur tout nouveau projet de création de service public en délégation du service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels ou commerciaux ou de services publics administratifs. Elle est présidée par le président du SIED 70 et comprend des membres du Comité syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative.

La commission consultative paritaire prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) a été créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Cette commission est constituée d'un représentant de chacune des 21 EPCI de Haute-Saône et de 21 délégués du Syndicat. Elle devra coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

Les 6 autres commissions sont les suivantes :

- Concessions - président : Gilles MARTINET,
- Energie-bois - président : Robert BOURQUIN,
- Travaux - président : Raymond BILQUEZ,
- Communications électroniques et internet haut-débit - président : Jean-Marc JAVAUX,
- Economie d'énergie et performance énergétique - président : Pascal GAVAZZI,
- Solidarité, coopération et mutualisation - président : Jean-Luc QUIVOGNE.

La liste des membres de ces commissions est disponible sur le site internet du SIED 70 à l'adresse suivante : <http://www.sied70.fr/#url:/espaceadherents/commissions,ts:1421847066593>

Les services du SIED 70

Fin 2017, les services du SIED 70 étaient composés de 13 agents et 2 postes non pourvus, selon le tableau des effectifs ci-dessous :

SITUATION AU 31/12/2017					
AGENTS TITULAIRES - grades ou emplois		CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TEMPS
SERVICE ADMINISTRATIF : 3 agents					
Adjoint administratif de 1ère classe		C	1	0	12 h/semaine
Adjointe administrative principale de 2ème classe		C	1	1	plein
Directeur (détachement d'un ingénieur principal)		A	1	1	plein
SERVICE TECHNIQUE - 6 agents					
Adjoint technique principal de 2ème classe		C	2	1	plein
Adjoint technique principal de 1ère classe		C	1	1	plein
Technicien principal de 2ème classe		B	2	2	plein
Technicien principal de 1ère classe		B	1	1	plein
Adjointe administrative		C	1	1	plein
AGENTS NON TITULAIRES	CONTRAT (loi 84-53 du 26/01/1984)	CATEGORIE	SERVICE	EFFECTIF POURVU	TEMPS
Chargée de mission	art 3-3 2°	A	ENR - MDE	1	plein
Assistante de direction	art 3-4 II	B	Administratif	1	plein
Conseiller en énergie partagé	art 3-3 1°	B	ENR - MDE	1	plein
Chargé d'opération	art 3-3 1°	B	Technique	1	plein
Chargé d'opération	art 3-3 1°	B	Technique	1	plein

Au cours de cette année 2017, les agents ont suivi 51 jours de formation qui ont permis :

- La préparation au concours d'ingénieur territorial pour 1 agent,
- La préparation au concours de technicien principal de 2ème classe pour 3 agents.

Le nombre de jours d'absence pour maladie a été de 122 jours (dont le congé de maladie ordinaire d'un agent de 90 jours).

L'année 2017 a été marquée par :

- L'instauration de la participation financière du syndicat aux garanties de protection sociale complémentaire santé souscrites par les agents en matière de santé à compter du 01/07/2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation.
- L'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la filière administrative ainsi que pour les agents techniques territoriaux.
- La possibilité de recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents non titulaires momentanément indisponibles.
- La signature avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'une convention de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires.

2. La concession de distribution d'électricité

Le contrôle des concessionnaires

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ».

Cette obligation a été réaffirmée par l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Le rapport de contrôle de l'exécution par ENEDIS et SICAE EST des contrats de concession que le SIED 70 a signés avec ces entreprises respectivement en 1995 et 1996 sont disponibles sur le site internet du SIED 70 : <http://www.sied70.fr/#url:/rapportsactivitecontrole,ts:1454310700486>

La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et les concessionnaires (ENEDIS et SICAE EST)

NATURE DES OPERATIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LES COMMUNES	
	urbaines (19)	rurales (526)
Renforcement des canalisations HTA	concessionnaire	concessionnaire
Renforcement des postes de transformation et des canalisations BT	concessionnaire	SIED 70
Raccordement relevant pour les puissances supérieures à 250 kVA	concessionnaire	concessionnaire
Raccordement pour les puissances inférieures ou égales à 250 kVA et dessertes extérieures de zones	concessionnaire	SIED 70
Partie des extensions situées à l'intérieur des zones	SIED 70	SIED 70
Branchements	concessionnaire	concessionnaire
Intégration des ouvrages dans l'environnement	SIED 70	SIED 70

3. Les travaux d'électrification et d'éclairage public

Le financement des travaux d'électrification et d'éclairage public

L'instauration de la taxe sur la consommation finale d'électricité, décidée par le Comité syndical en septembre 2012 a permis d'améliorer les modalités de financement des travaux.

Par délibération du 28 février 2017, il a été décidé de porter à 100% le participation du Syndicat dans le cas d'une extension du réseau nécessaire en raison de la construction d'une maison d'habitation en lien avec une exploitation agricole.

S'agissant des travaux d'optimisation de l'éclairage public, le Bureau syndical a décidé de modifier au 1er septembre 2017 le régime des aides afin de faciliter le renouvellement de luminaires à Sodium Haute Pression pour s'orienter vers des sources et des puissances moins consommatrices (luminaires type LED) et ainsi de favoriser les économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

On trouvera annexé au présent rapport 3 fiches en vigueur au 31 décembre 2017, décrivant les participations financières demandées par le SIED 70 pour les travaux sur le réseau de distribution public d'électricité, l'éclairage public et le génie civil de communications électroniques.

Ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité). Elles représentent :

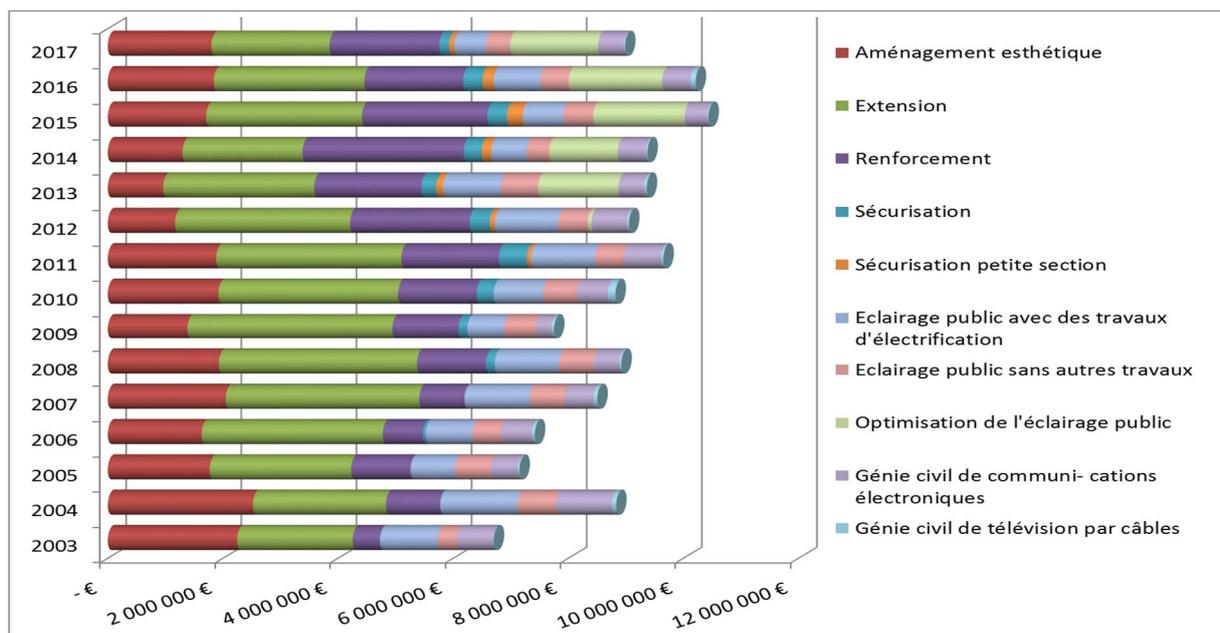
- Les 523 communes de moins de 2000 habitants et les communes de RIOZ et PLANCHER-BAS, rurales au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE,
- Les 3 communes de moins de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE,
- Les 16 villes de plus de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

Les investissements sur les réseaux

La répartition depuis 2003 des dépenses de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, et ceux réalisés pour le compte de tiers, c'est-à-dire d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques est précisée sur le diagramme ci-après :

Année	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public avec des travaux d'électrification	Eclairage public sans autres travaux	Optimisation de l'éclairage public	Génie civil de communications électroniques	Génie civil de télévision par câbles
2003	2 247 481,07 €	2 006 613,49 €	473 842,13 €	- €	- €	1 004 792,14 €	328 318,84 €	- €	645 209,20 €	0
2004	2 520 781,64 €	2 309 980,40 €	943 523,90 €	- €	- €	1 346 308,93 €	664 213,93 €	- €	972 659,83 €	75 088,58 €
2005	1 768 645,09 €	2 459 356,73 €	1 033 357,53 €	- €	- €	770 357,50 €	621 064,08 €	- €	476 290,11 €	23 433,25 €
2006	1 630 688,31 €	3 146 028,36 €	697 972,75 €	50 133,32 €	- €	803 898,58 €	506 273,48 €	- €	529 877,10 €	54 727,93 €
2007	2 046 953,46 €	3 363 366,69 €	785 932,73 €	647,09 €	- €	1 132 737,41 €	609 403,91 €	- €	497 256,51 €	68 366,97 €
2008	1 929 573,64 €	3 441 569,86 €	1 199 970,18 €	153 050,32 €	- €	1 110 199,60 €	599 809,66 €	- €	452 810,77 €	35 683,30 €
2009	1 381 810,49 €	3 558 941,04 €	1 153 279,88 €	152 055,35 €	- €	633 995,21 €	554 250,28 €	- €	276 739,31 €	42 227,15 €
2010	1 921 967,71 €	3 120 743,38 €	1 365 646,15 €	296 357,94 €	- €	849 828,29 €	591 019,72 €	- €	539 433,93 €	135 605,83 €
2011	1 882 659,00 €	3 216 638,98 €	1 694 023,44 €	486 789,52 €	72 403,07 €	1 111 184,28 €	493 969,18 €	- €	650 726,13 €	44 575,09 €
2012	1 169 171,40 €	3 039 137,38 €	2 079 137,05 €	350 224,25 €	86 786,75 €	1 098 856,59 €	513 727,14 €	64 478,17 €	616 071,41 €	38 078,92 €
2013	961 903,53 €	2 623 416,89 €	1 865 043,63 €	252 322,07 €	123 378,19 €	1 001 117,60 €	648 669,70 €	1 396 546,02 €	445 993,20 €	45 254,97 €
2014	1 298 597,72 €	2 083 451,19 €	2 800 427,72 €	312 479,39 €	166 749,03 €	616 420,86 €	386 308,17 €	1 192 950,58 €	491 701,36 €	26 216,37 €
2015	1 709 128,33 €	2 706 276,35 €	2 176 026,00 €	342 063,40 €	274 929,15 €	703 696,15 €	518 526,38 €	1 590 600,39 €	393 219,80 €	21 088,73 €
2016	1 842 026,24 €	2 614 284,93 €	1 715 582,91 €	338 138,81 €	193 715,67 €	806 993,43 €	494 224,36 €	1 626 179,14 €	492 151,26 €	90 592,67 €
2017	1 798 507,63 €	2 051 823,64 €	1 908 015,35 €	171 441,74 €	91 414,85 €	551 294,20 €	417 169,35 €	1 528 087,03 €	446 433,00 €	21 766,87 €

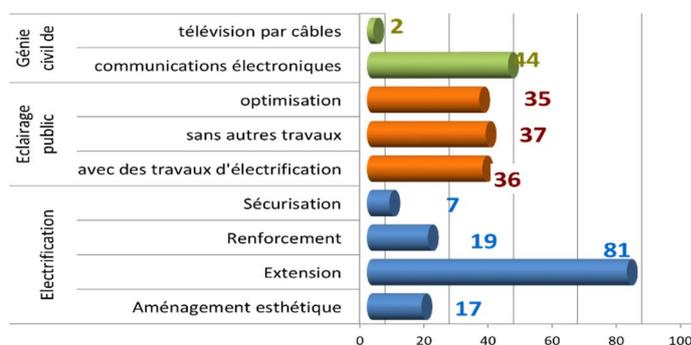
Cette répartition des travaux réalisés sur cette même période peut être représentée par l'histogramme ci-dessous :



Sur la même période, le nombre d'opérations soldées financièrement au cours de l'année considérée est indiqué sur le tableau et le diagramme ci-après :

Année de réalisation	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public			Génie civil de		Total général
						avec travaux d'électrification	sans autres travaux	Optimisation (réduction de la puissance souscrite)	communications électroniques	télévision par câbles	
2003	43	129	19	0	0	55	47	0	64	0	357
2004	43	137	20	0	0	80	67	0	86	0	433
2005	25	139	19	0	0	59	46	0	51	2	341
2006	32	155	18	1	0	59	54	0	82	3	404
2007	30	156	17	1	0	66	68	0	71	2	411
2008	36	144	19	5	0	80	59	0	57	2	402
2009	35	132	23	12	0	48	68	0	60	7	385
2010	29	125	23	11	0	82	46	0	71	7	394
2011	32	157	39	7	4	121	42	0	84	1	487
2012	30	129	46	11	3	93	47	1	65	3	428
2013	22	141	42	10	4	70	43	76	64	3	475
2014	26	134	58	13	11	59	55	68	57	2	483
2015	28	120	36	10	9	46	39	69	48	4	409
2016	29	116	29	8	7	48	31	42	52	6	368
2017	17	81	19	5	2	36	37	35	44	2	278

Soit pour l'année 2017, l'histogramme ci-après :



On constate en 2017, après un pic en 2014, une diminution du nombre d'opérations par rapport aux années précédant 2013. On trouvera, annexé au présent rapport, la liste des opérations terminées en 2017.

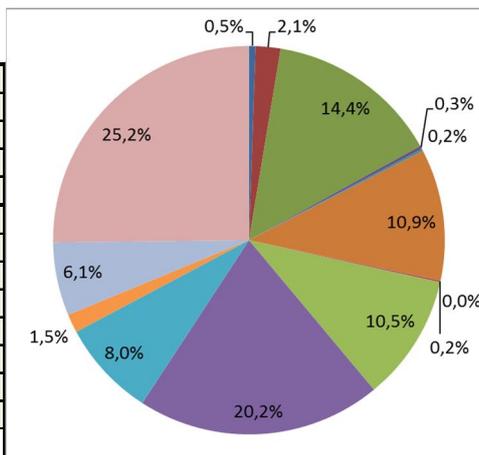
4. Les comptes 2017

L'exécution 2017 laisse un déficit d'investissement de 203 944,52 € et un excédent de fonctionnement de 7 512 713,26 € soit un excédent budgétaire global de 7 308 768,74 €. Cet excédent est indispensable à la trésorerie du syndicat et lui permet de ne pas avoir recours à des prêts à courts termes qui génèrent des frais financiers.

Les résultats financiers de 2017 sont représentés par les histogrammes ci-après :

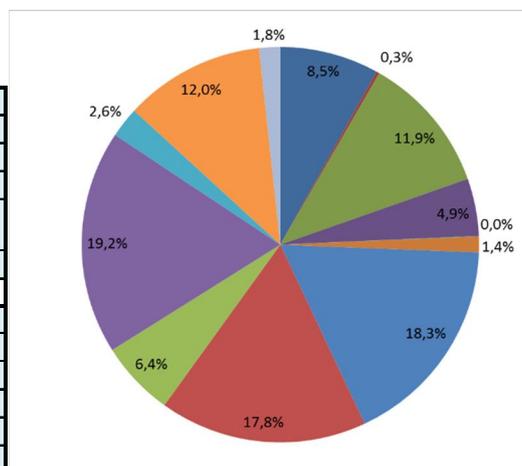
DEPENSES

FONCTION- NEMENT	Charges à caractère général	155 909,77 €	
	Salaires et indemnités	597 511,35 €	
	Opérations d'ordre entre sections	4 164 039,17 €	
	Autres charges de gestion courante	76 970,62 €	
	Charges exceptionnelles	50 332,21 €	
INVESTIS- SEMENT	Opérations d'ordre	3 170 642,39 €	
	Subventions d'investissement	4 741,61 €	
	Immobilisations	44 051,49 €	
	Subventions aux communes	3 048 264,66 €	
	Travaux d'électrification	5 856 490,62 €	
	Travaux d'éclairage public	2 325 043,46 €	
	Travaux de GC de télécommunications	445 239,54 €	
	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 768 514,66 €	
	Excédent budgétaire global		7 308 768,74 €

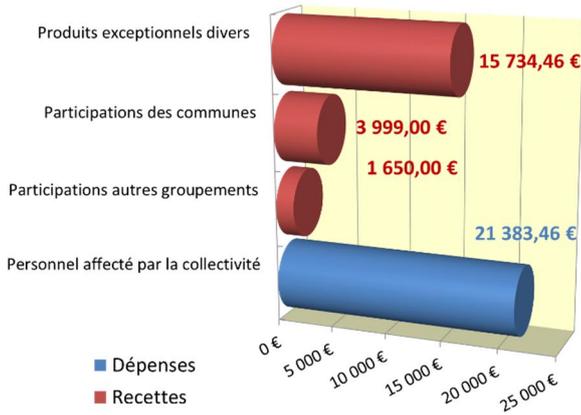


RECETTES

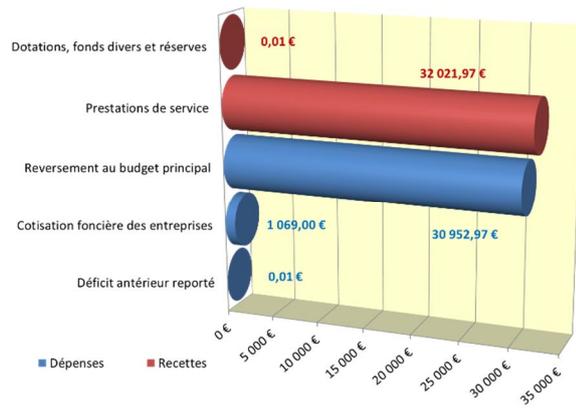
FONCTION- NEMENT	Opérations d'ordre entre sections	2 453 859,35 €
	Salaires reversés par les budgets annexes	71 472,20 €
	Taxe sur l'électricité	3 265 728,28 €
	Redevances versées par les concessionnaires	1 354 687,42 €
	Remboursement des avances de trésorerie consenties aux chaufferies de Gy	11 421,06 €
	Produits divers	375 695,40 €
INVESTIS- SEMENT	Excédent antérieur reporté	5 024 612,67 €
	Opération d'ordre entre section	4 880 822,21 €
	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 772 079,66 €
	Subventions d'investissement reçues	5 289 408,36 €
	TVA sur travaux d'électrification	716 783,04 €
	Programme éclairage public	3 304 613,50 €
Programme génie civil de télécommunications	495 337,14 €	



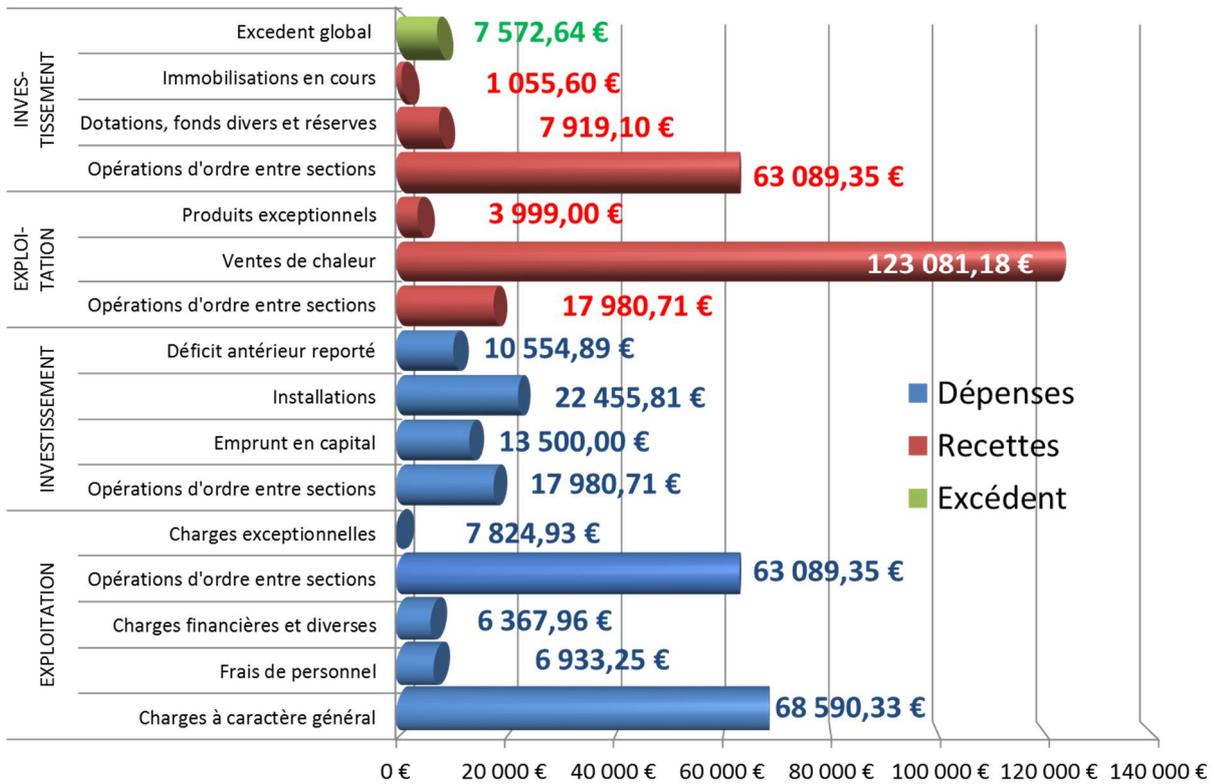
BUDGET ANNEXE CONSEIL



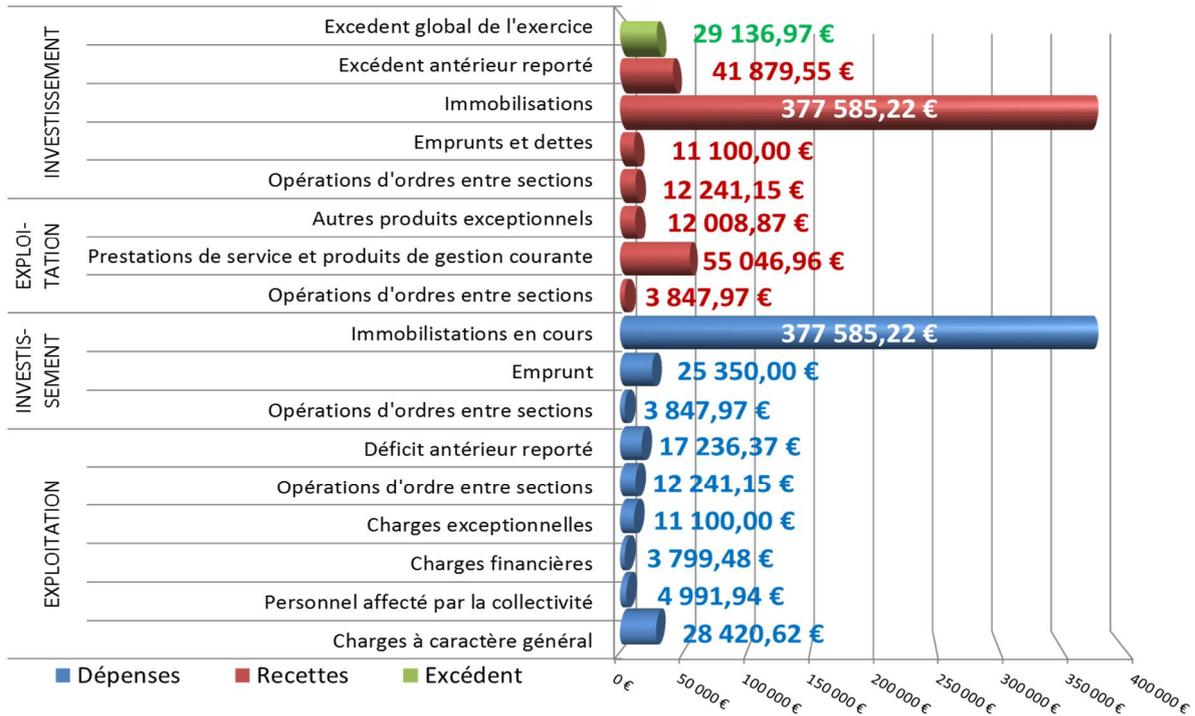
BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICES



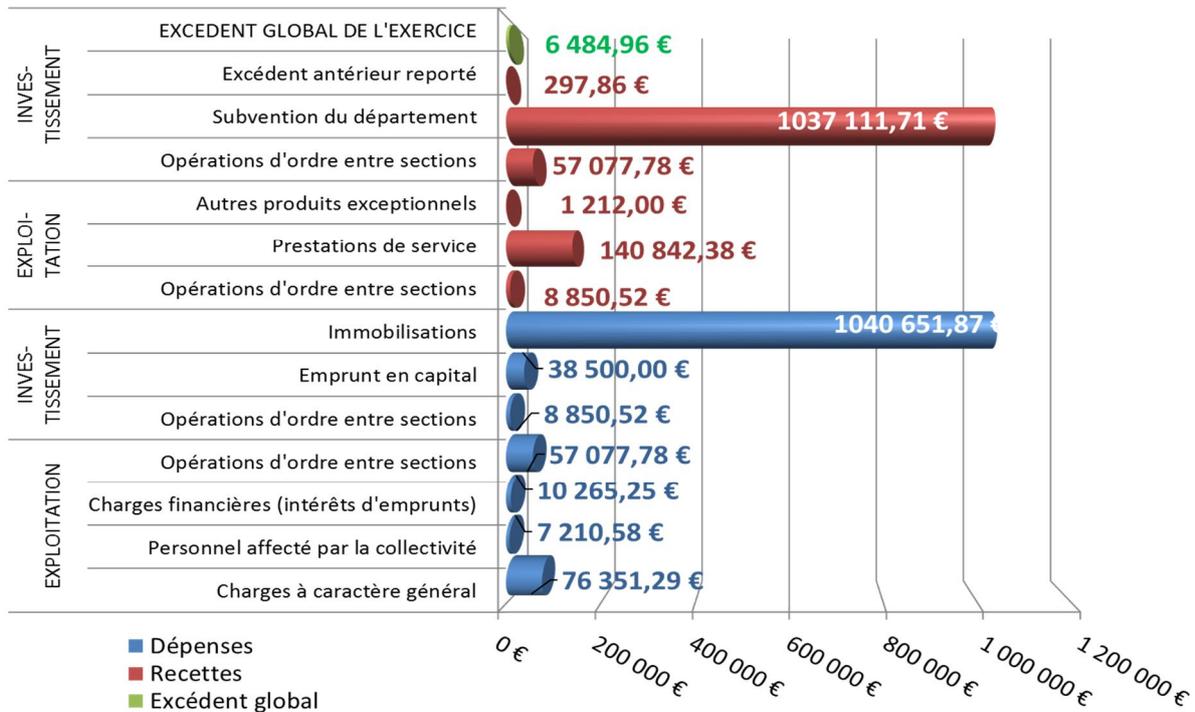
BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE SCEY SUR SAONE »



BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE GY »



BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE MARNAY »



5. Le service des énergies renouvelables

Le Bois Energie

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

1. Phase faisabilité :

En 2017, le SIED 70 est intervenu sur des études de faisabilité bois-énergie en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités qui souhaitent connaître la pertinence d'un projet de chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur leur territoire.

FLEUREY-LES-FAVERNEY

Une unité de méthanisation dans une exploitation agricole est en projet sur le territoire de la Commune, aussi les élus ont souhaité réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par la chaleur fatale de cette unité de production. Le réseau de chaleur desservirait les bâtiments publics du Centre-bourg et les particuliers intéressés situés à proximité du réseau.

Validation de la mission d'AMO au SIED 70	janvier 2017
Validation de la mission d'étude au BET be.sa.ce	avril 2017
Rendu et présentation de l'étude	septembre 2017

Bilan de l'étude

Puissance moto-alternateur de 250 kW_e pour une production annuelle de 2GW_{he}

Production annuelle de 1 500 MWh_{th} de chaleur fatale

Puissance chaudière en appoint-secours : 200 à 550 kW en fonction du nombre de particuliers raccordés,

Longueur du réseau de chaleur : 850 à 1 450 ml,
Besoins annuels en sous-stations : 200 à 750 MWh.

L'investissement pour le réseau de chaleur et l'équipement des sous-stations est estimé entre 345 000 € et 813 000 € HT en fonction des scénarii, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 60% du coût d'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles sont évaluées entre 20 000 € et 72 100 TTC hors achat de la chaleur fatale. Le coût d'achat de celle-ci devrait se situer entre 10 et 30 €/MWh HT pour que les PU moyens du MWh vendus aux abonnés soient inférieurs aux PU moyens de référence en fonction des versions étudiées.

LA ROMAINE

La Commune a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie biomasse pour alimenter la mairie de Le Vezet et le bâtiment communal comprenant des logements locatifs voisin.

Validation de la mission d'AMO au SIED 70	août 2017
Validation de la mission d'étude au BET be.sa.ce	novembre 2017
Rendu et présentation de l'étude	février 2018

Bilan de l'étude

Puissance chaudière bois-granulés : 40 à 65 kW,

Consommation granulés : 24 tonnes.

Longueur du réseau de chaleur : 100 ml,
Besoins annuels en sous-stations : 80 MWh,

L'investissement est estimé à 84 300 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 60% du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles sont évaluées à 9 400 € TTC pour un PU moyen de 119 € TTC/MWh.

Les élus souhaitent s'engager dans la réalisation de cette chaufferie pour une mise en service à la prochaine saison de chauffe.

LYOFFANS

Suite aux audits énergétiques et à l'étude d'opportunité bois réalisés en 2016, la Commune de Lyoffans a souhaité poursuivre et approfondir sa réflexion sur la pertinence de mise en place d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour alimenter ses bâtiments publics au Centre-bourg et d'une chaufferie granulés dédiée pour un bâtiment de logements locatifs.

Validation de la mission d'AMO au SIED 70	juin 2017
Validation de la mission d'étude au BET Bellucci	novembre 2017
Etude en cours, rendu prévu	mars 2018

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

Les élus souhaitent réaliser une étude de faisabilité bois pour chauffer le site des Usines réunies pour lequel un programme de réhabilitation est en cours.

Le réseau de chaleur pourrait s'étendre aux vestiaires du stade voisin ainsi qu'aux bâtiments publics du Centre-ville ayant déjà l'objet d'une étude de faisabilité en 2011.

Validation de la mission d'AMO au SIED 70	novembre 2017
Lancement de la consultation du BET	mars 2018
Rendu et présentation de l'étude	automne 2018

CONVENTION AVEC LE PAYS GRAYLOIS

En 2016, le Pays Graylois a fait réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) pour connaître le potentiel de développement de la filière bois-énergie sur son territoire. Cette étude a identifié 35 000 tonnes de plaquettes forestières mobilisables annuellement, soit 8 fois la consommation actuelle.

Aussi, le Pays Graylois souhaite inciter les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires de bâtiments publics à s'orienter vers l'utilisation du bois-énergie en mettant en place un programme d'actions basé sur le soutien aux études et aux outils d'aide à la décision par le biais d'un groupement de commandes d'études de faisabilité « chaufferies bois ».

Pour mener à bien cette opération, le Pays Graylois s'est entouré de l'ADERA pour un accompagnement dans une campagne de sensibilisation auprès des collectivités et l'évaluation du potentiel des projets et du SIED 70 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du bureau d'études et pour un appui administratif et technique dans le déroulement des études.

Ces deux missions sont réalisées à titre gracieux ; la prestation de l'ADERA s'inscrivant dans le cadre de sa mission d'accompagnement que lui a confiée l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté et celle du SIED 70 dans le cadre des prestations prévues dans ses statuts et la délibération du 17 juin 2017.

Une convention tripartite a été signée en septembre 2017 pour une durée d'un an.

Pour l'année 2018, cinq communes ont indiqué leur intérêt pour effectuer une étude de faisabilité sur leur territoire.

AUTRES OPERATIONS

Dans le cadre de son accompagnement dans le domaine du bois-énergie, le SIED 70 a participé aux rendus d'études d'opportunité réalisées par l'ADERA dans le but de présenter le rôle du SIED 70 auprès des collectivités dans les programmes de chaufferies biomasse.

Généralement une visite de chaufferie est ensuite organisée avec les élus intéressés afin de leur faire découvrir un équipement en fonctionnement et d'échanger avec les maîtres d'ouvrage ou techniciens des installations.

Etude d'opportunité de la Commune de Vauvillers	mars 2017
Visite de la chaufferie de Champey	avril 2017
Etude d'opportunité de la Commune de Valay	septembre 2017
Visite de la chaufferie de Noidans-le-Ferroux	octobre 2017
Etude d'opportunité de la Commune de Villars-le-Pautel	octobre 2017
Visite de la chaufferie de Polaincourt et Clairefontaine	janvier 2018
Etude d'opportunité de la Commune de Saint Bresson	décembre 2017

OPERATIONS A VENIR

La commune de SAULNOT a fait savoir qu'elle souhaitait réaliser une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté à partir d'une unité de méthanisation agricole située à l'entrée de la Commune. Ce futur réseau de chaleur desservirait la salle des fêtes et pourrait alimenter en appoint-secours la chaufferie centrale existante voisine qui fournit la chaleur aux bâtiments publics du Centre-bourg et à quelques bâtiments privés.

Suite à l'étude d'opportunité bois réalisée en 2017, la Commune de Villars-le-Pautel souhaite poursuivre et approfondir sa réflexion sur la pertinence d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur qui alimenterait ses bâtiments communaux et les particuliers intéressés situés à proximité du tracé du réseau.

2. Phase opérationnelle

Le SIED 70 intervient également pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cas de projets de construction de chaufferie bois-énergie ou de travaux d'améliorations énergétiques, avec les collectivités suivantes :

SICG LES COURLIS DE VILLERS-LES-LUXEUIL

Suite à la consultation pour les marchés de travaux effectuée au printemps 2017, les travaux de rénovation énergétique sur le bâtiment du pôle scolaire des Courlis ont été réalisés durant le second semestre de l'année.

Travaux réalisés :

- Mise en place d'une chaudière fioul à condensation :90 kW,
- Rénovation de la ventilation,
- Rénovation des circuits hydrauliques et régulation énergétique des classes,
- Remplacement des exutoires.

L'investissement réalisé est de 54 200 € HT, le taux d'aide attendu est de l'ordre de 70%.

RONCHAMP

Suite à la validation, en fin d'année 2016, des missions d'AMO et de maîtrise d'œuvre (architecte et bureau d'études thermiques), le programme pour la réalisation d'une chaufferie biomasse alimentant les bâtiments publics du secteur du centre-ville s'est poursuivi.

Rendu et présentation de l'APD	avril 2017
Obtention du permis de construire	août 2017

DCE travaux
Notification des marchés de travaux
Mise en service prévue

novembre 2017
janvier 2018
septembre 2018

Equipements prévus :

Chaudières bois-plaquettes : 2 x 200 kW,
Ballons-tampon : 2 x 4 000 litres,
Longueur du réseau de chaleur : 950 ml,
6 sous-stations : 370 kW

L'investissement s'élève à 790 000 € HT, frais d'ingénierie compris. Le taux d'aides estimé représente 70% du coût d'investissement.

Prévisions de fonctionnement :

Production de chaleur : 550 MWh/an
Consommation de plaquettes forestières : 200 tonnes
Besoins en sous-stations : 440 MWh/an

Les charges de fonctionnement annuelles sont évaluées à 41 500 € HT, pour un PU moyen du MWh fourni de 99 € TTC.

COURCHATON

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2016, la Commune a validé le programme bois-énergie pour alimenter Mairie, une grange réhabilitée en logements et locaux professionnels ainsi qu'un bâtiment pour séniors dont les travaux ont démarré en 2017. Une partie de cette construction abritera la chaufferie et son silo.

Validation des marchés de travaux Bâtiment	août 2017
Validation de la mission d'AMO au SIED 70	août 2017
Validation de la mission d'étude au BET Petin-Henry	septembre 2017
Rendu et présentation de l'APD	octobre 2017
DCE travaux	novembre 2017
Notification des marchés de travaux Thermique	janvier 2018

Equipements prévus :

Chaudière bois-plaquettes : 100 kW,
Ballon-tampon : 3 000 litres,
Longueur du réseau de chaleur : 160 ml,
8 sous-stations : 76 kW

L'investissement s'élève à 155 000 € HT, frais d'ingénierie compris. Les aides estimées pour cette opération représentent 60% du coût d'investissement.

Prévisions de fonctionnement :

Production de chaleur : 94 MWh/an
Consommation de plaquettes forestières : 35 tonnes
Besoins en sous-stations : 76 MWh/an.

Les chaufferies du SIED 70

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la compétence relative aux travaux d'équipements et de services relatifs aux énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi 1 240 000 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur.

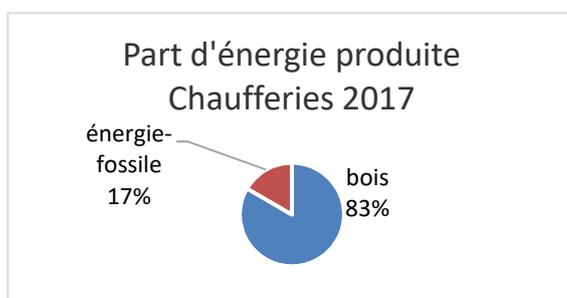
Le SIED 70 gère ces installations en régie, dans le cadre du service public. Il a passé des contrats d'approvisionnement et des marchés d'exploitation/entretien avec des entreprises locales qui se

terminent en août 2018. Une consultation sera donc lancée au printemps 2018 pour attribuer les nouveaux marchés.

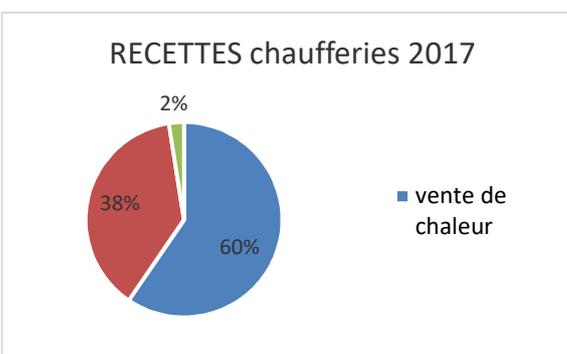
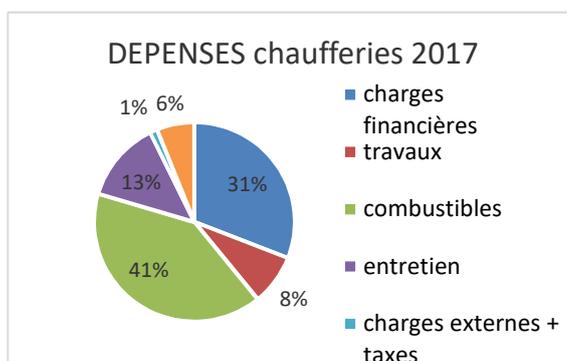
Un système de télégestion permet un relevé informatisé à distance de tous les compteurs par le SIED 70 qui facture, tous les mois aux abonnés, l'énergie consommée suivant une grille tarifaire propre à chaque réseau de chaleur.

BILAN GLOBAL 2017 DES 3 RESEAUX DE CHALEUR EN ACTIVITE

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
- 1 800 kW de puissance fioul,
- 200 kW de puissance granulés,
- 2 800 ml de réseaux de chaleur,
- 31 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 9 bâtiments publics et 11 particuliers,
- 3 527 MWh produits,
- 2 757 MWh comptabilisés chez les abonnés,
- 1 016 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
- 64 895 litres de fioul et 14 tonnes de granulés utilisés pour l'appoint et le secours,
- 86 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des installations,
- 78% de rendement moyen des réseaux de chaleur.



BILAN FINANCIER GLOBAL 2017

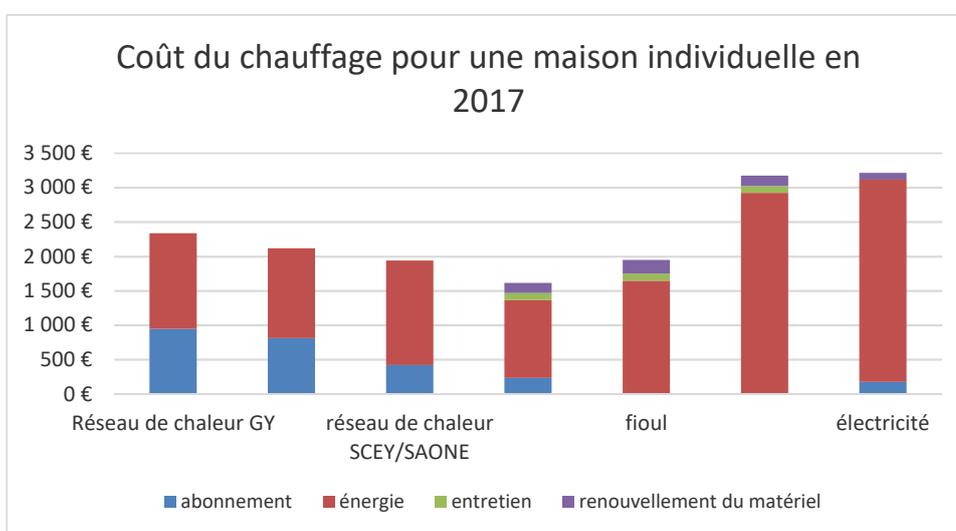


TARIFS 2017 APPLIQUES AUX ABONNES

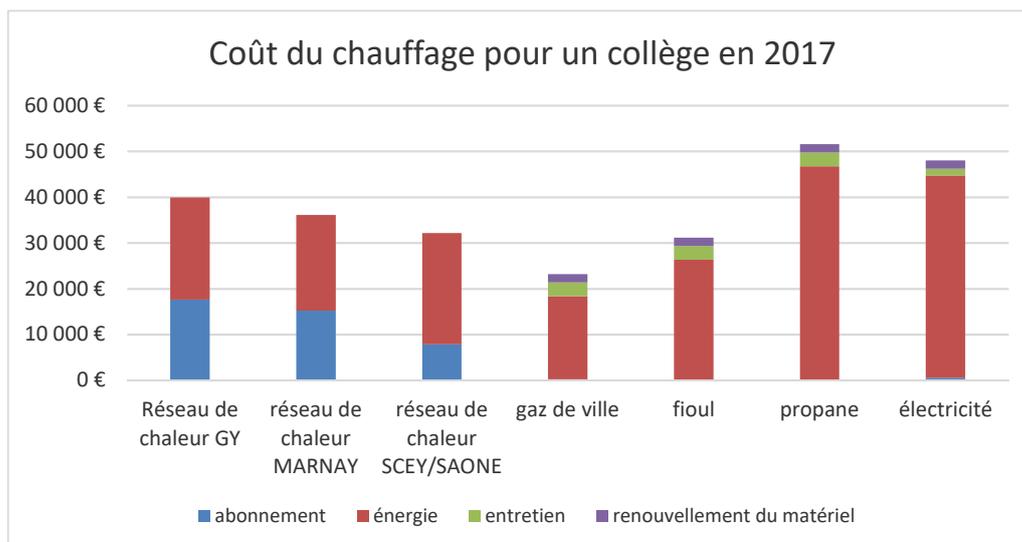
TARIFS 2017	Réseau de chaleur	Tarifs HT
Abonnement mensuel (URF - Unité de Répartition Forfaitaire)	Gy – base 100	20,92 €/URF
	Marnay* – base 100	48,92 €/URF
	Scey-sur-Saône – base 1375	2,21 €/URF
Vente de chaleur	Gy	66,00 €/MWh
	Marnay*	70,20 €/MWh
	Scey-sur-Saône	72,00 €/MWh

Compte tenu de la volonté du SIED70 de ne pas faire de profit sur la vente de chaleur et de la fournir à son strict prix de revient, la somme de 10 795.20 € a été reversée aux abonnés du réseau de Marnay fin 2017.

COMPARATIF DES TARIFS DES ENERGIES A CHALEUR EQUIVALENTE



Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'une maison individuelle de 20 MWh annuels avec un abonnement de 15 kW (tarifs 2017 selon la base de données Pégase).



Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'un collège de 320 MWh annuels avec un abonnement de 280 kW (tarifs 2017 selon la base de données Pégase).

1. Réseau de chaleur Scey sur Saône

INFORMATIONS GENERALES

- Mise en service : septembre 2008
- 8 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 2 écoles, 2 bâtiments publics et des logements.
- Surfaces chauffées : 10 725 m²
- Longueur du réseau : 1 000 ml
- Puissance de la chaudière bois : 550 kW
- Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW
- Coût d'investissement : 761 700 € HT
- Co-financeurs : FEDER 40%, ADEME 18%, Conseil départemental de la Haute-Saône 18%

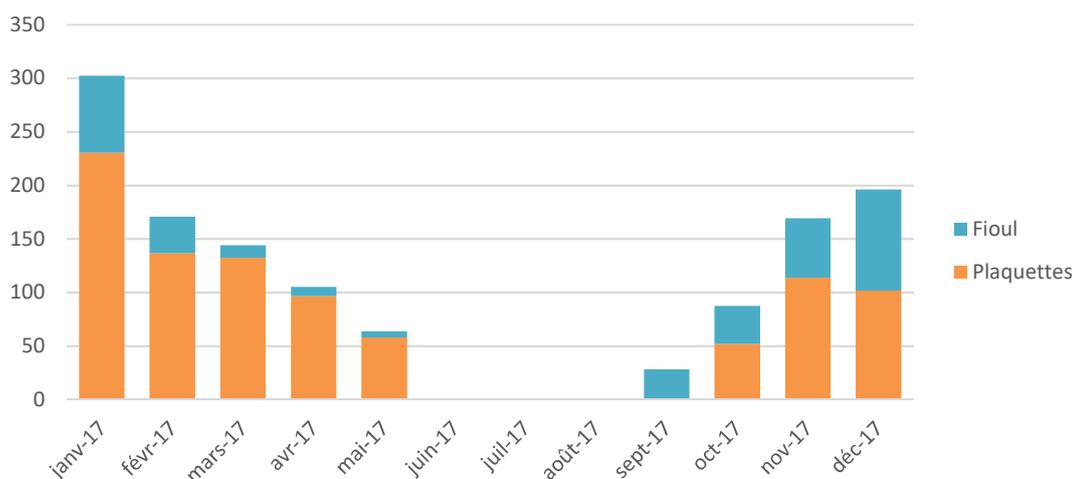
APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- Bois : 247 tonnes de plaquettes forestières livrées par ONF énergie qui a lié avec la Régie des EnR du SIED 70 par un contrat d'approvisionnement jusqu'au 31 août 2018.
- Fioul : 35 644 litres de fioul livrés par l'entreprise CCD qui est liée avec la Régie des EnR du SIED 70 par un contrat d'approvisionnement jusqu'au 31 août 2018.

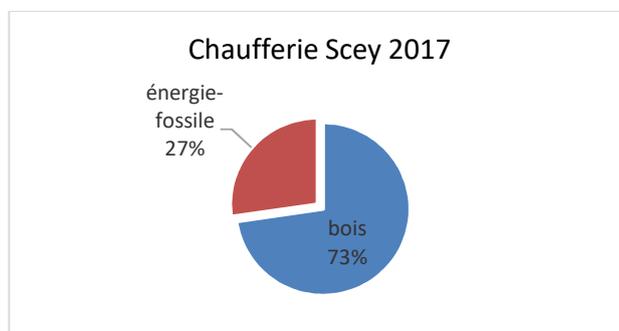
PRODUCTION D'ENERGIE

- Energie fournie au réseau : : 1 267 MWh
- Arrêt de la saison de chauffe : 1er juin 2017
- Démarrage de la saison de chauffe : 15 septembre 2017

Répartition de la production d'énergie - Scey 2017

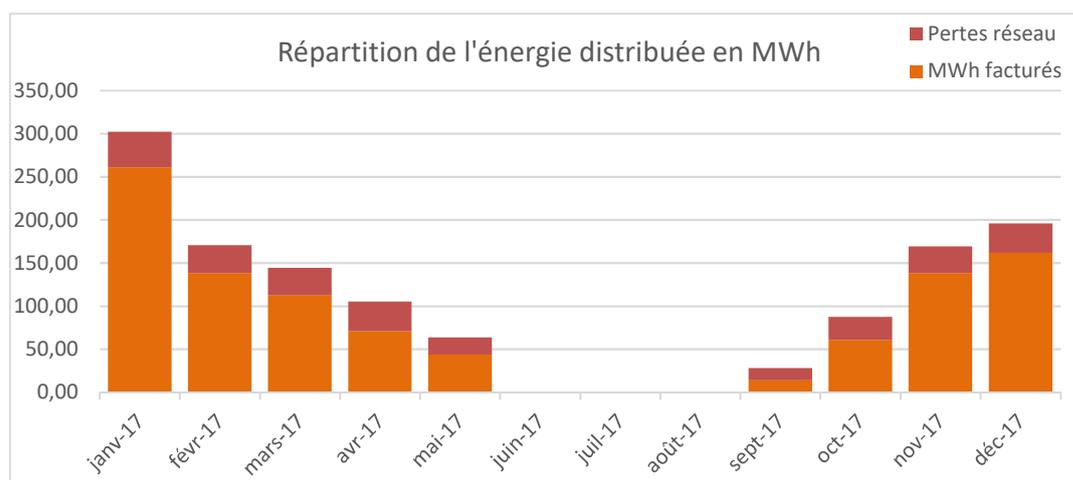


Part d'énergie produite par combustible :



Sur la saison de chauffe 2016-2017, la mixité demandée au contrat (82%/18%) ayant été atteinte avec un taux de couverture de 86% pour le bois et 14 % pour le fioul, une prime d'intéressement de 686,30 € a donc été attribuée à l'entreprise IDEX.

Energie comptabilisée chez les abonnés : 1 002 MWh.



Rendement global du réseau : 79%

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

L'entreprise IDEX d'Epinal est chargée de l'exploitation du réseau de chaleur jusqu'au 31 août 2018.

Son marché comprend la conduite, la surveillance, l'entretien et le dépannage avec astreinte de l'intégralité des équipements techniques de production et de distribution de chaleur et la commande des combustibles avec présence obligatoire lors des livraisons.

Un système de télésurveillance informatisé a été installé pour enregistrer et centraliser un maximum d'informations permettant de suivre à temps réel et à distance le fonctionnement du réseau. Il émet une alarme en cas de panne détectée sur la chaufferie et la transmet au technicien d'astreinte.

OPERATIONS COURANTES

- Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- Ramonages mensuel et annuels,
- Enlèvement des big-bags,
- Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- Contrôles réglementaires,
- Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- Nettoyage des filtres.

INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2017

EQUIPEMENTS REPARES ET/OU REMPLACES

- Mise en place d'un onduleur,
- Reprise des briques et portes réfractaires du foyer,
- Changement des joints de portes,
- Remplacement des grilles du foyer.

LES PRINCIPALES AMELIORATIONS A PREVOIR

- Evacuation des eaux à revoir

2.Réseau de chaleur de Gy

INFORMATIONS GENERALES

- Mise en service : novembre 2014
- 2 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase
- Surfaces chauffées : 3 975 m²
- Longueur du réseau : 220 ml
- Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW
- Puissance de la chaudière à granulés : 200 kW
- Coût d'investissement : 430 300 € HT
- Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 31%

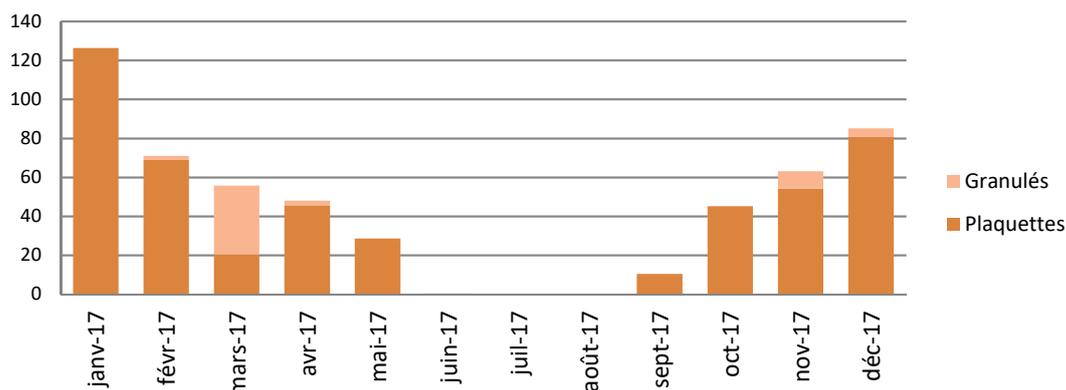
APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- Plaquettes : 212 tonnes de plaquettes forestières livrées par l'entreprise Bois-énergie 70 de Vy-le-Ferroux. Son contrat d'approvisionnement est conclu jusqu'au 31 août 2018.
- Granulés : 14 tonnes de granulés consommées.

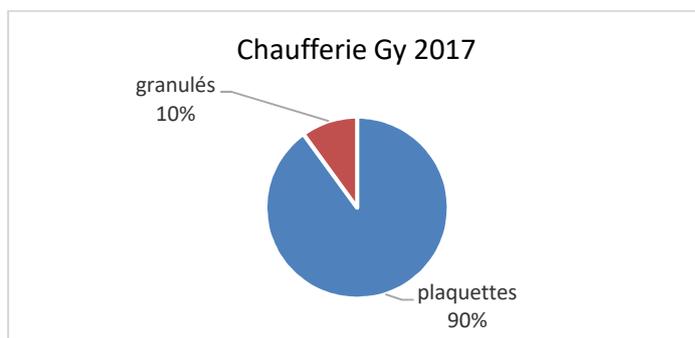
PRODUCTION D'ENERGIE

- Energie fournie au réseau : 534 MWh
- Arrêt de la saison de chauffe : 1er juin 2017
- Démarrage de la saison de chauffe : 12 septembre 2017

Répartition de la production d'énergie - Gy 2017

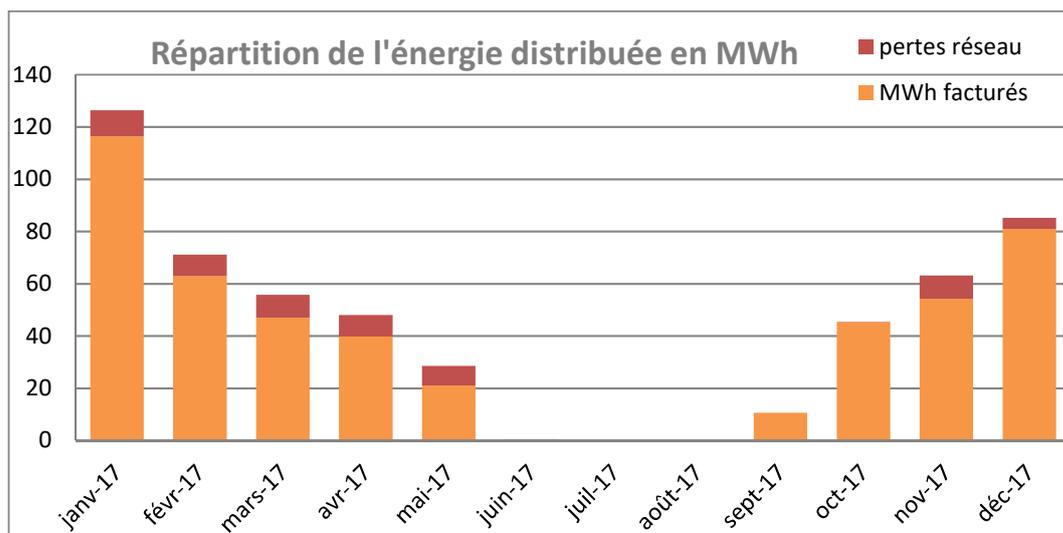


Part d'énergie produite par combustible :



Sur la saison de chauffe 2016-2017, la mixité demandée au contrat (80% plaquettes /20% granulés) ayant été atteinte avec un taux de couverture de 93% pour les plaquettes et 7% pour les granulés, une prime d'intéressement de 1 089,58 € a donc été attribuée à l'entreprise PALISSOT.

Energie comptabilisée chez les abonnés : 459 MWh,



Rendement du réseau : 86%

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

L'entreprise PALISSOT de Bucey-les-Gy est chargée de l'exploitation du réseau de chaleur jusqu'au 31 août 2018.

Son marché comprend la conduite, la surveillance, l'entretien et le dépannage avec astreinte de l'intégralité des équipements techniques de production et de distribution de chaleur et la commande des combustibles avec présence obligatoire lors des livraisons.

Un système de télésurveillance informatisé a été installé pour enregistrer et centraliser un maximum d'informations permettant de suivre à temps réel et à distance le fonctionnement du réseau. Il émet une alarme en cas de panne détectée sur la chaufferie et la transmet au technicien d'astreinte.

OPERATIONS COURANTES

- Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- Ramonages mensuel et annuels,
- Enlèvement des bacs à cendres,
- Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- Contrôles réglementaires,
- Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- Nettoyage des filtres.

INTERVENTION SPECIFIQUES EN 2017

EQUIPEMENTS REPARES ET/OU REMPLACES

- Remplacement de la vis de décendrage + palier chaudière plaquettes
- Remplacement des valves thermiques
- Mise en place d'un onduleur.

DYSFONCTIONNEMENT PONCTUELS

- Raclage du silo.

DEPANNAGES

- Divers défauts chaudière bois : micro-coupures, décendrage.

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS A PREVOIR

- En septembre 2017, le Groupe Hospitalier de Haute-Saône a pris contact avec le SIED70 afin de connaître les conditions techniques et financières pour le raccordement au réseau de chaleur du bâtiment de l'EHPAD de Gy.
- Ce bâtiment va faire l'objet d'une rénovation énergétique et d'une extension pour accueillir 15 lits supplémentaires. Les travaux sont programmés pour 2020.
- Aussi le SIED 70 a lancé une étude de faisabilité pour l'extension de son réseau de chaleur pour répondre à la demande de l'EHPAD.
- Validation de la mission d'étude au BET Energie concept novembre 2017
- Etude en cours, rendu prévu avril 2018

3.Réseau de chaleur de Marnay

INFORMATIONS GENERALES

- Mise en service : septembre 2015
- 21 bâtiments raccordés : 1 collège+ logements de service, 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeuble de logements Habitat 70, 11 particuliers.
- Surfaces chauffées : 14 480 m²
- Longueur du réseau : 1630 ml
- Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW
- Puissance de la chaudière fioul : 800 Kw
- Coût d'investissement : 1 042 300 € HT
- Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 14%, FEDER 8%, ADEME 6%.

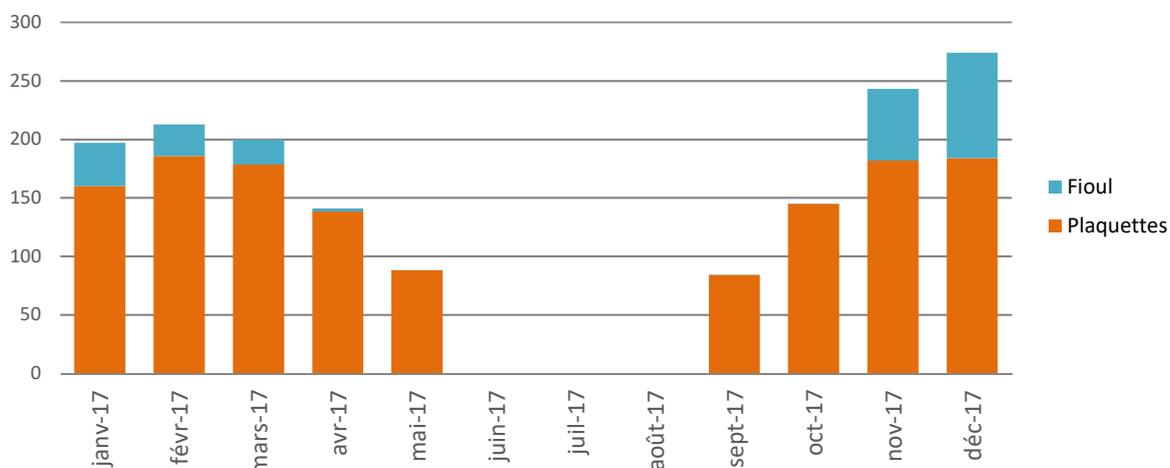
APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- Plaquettes : 556 tonnes de plaquettes forestières livrées par l'entreprise Bois-énergie 70 de Vy-le-Ferroux. Son contrat d'approvisionnement est conclu jusqu'au 31 août 2018.
- Fioul : 29 251 litres de fioul livrés par l'entreprise CCD qui est liée avec la Régie des EnR du SIED 70 par un contrat d'approvisionnement jusqu'au 31 août 2018.

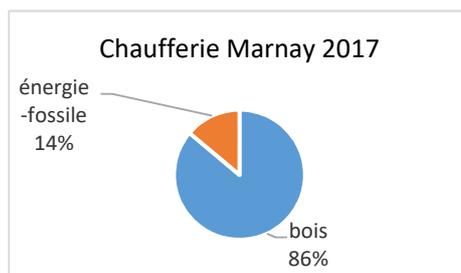
PRODUCTION D'ENERGIE

- Energie fournie au réseau : : 1 726 MWh
- Arrêt de la saison de chauffe : 29 mai 2017
- Démarrage de la saison de chauffe : 15 septembre 2017
- Energie comptabilisée chez les abonnés : 1296 MWh,
- Rendement du réseau : 75 %

Répartition de la production d'énergie - MARNAY 2017



Part d'énergie produite par combustible



Sur la saison de chauffe 2016-2017, la mixité demandée au contrat (90% bois /10% fioul) ayant été atteinte avec un taux de couverture 91% pour le bois et 9% pour le fioul, une prime d'intéressement de 324,61 € a donc été attribuée à l'entreprise PALISSOT.

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

L'entreprise PALISSOT est chargée de l'exploitation du réseau de chaleur jusqu'au 31 août 2018. Son marché comprend la conduite, la surveillance, l'entretien et le dépannage avec astreinte de l'intégralité des équipements techniques de production et de distribution de chaleur et la commande des combustibles avec présence obligatoire lors des livraisons.

Un système de télésurveillance informatisé a été installé pour enregistrer et centraliser un maximum d'informations permettant de suivre à temps réel et à distance le fonctionnement du réseau. Il émet une alarme en cas de panne détectée sur la chaufferie et la transmet au technicien d'astreinte.

OPERATIONS COURANTES

- Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- Ramonages mensuel et annuels,
- Enlèvement des bacs à cendres,
- Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- Contrôles réglementaires,
- Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- Nettoyage des filtres.

INTERVENTION SPECIFIQUES EN 2017

EQUIPEMENTS INSTALLES, REPARES ET/OU REMPLACES

- Réfection de l'évent de la cuve fioul,
- Réparation du pilotage du relais entre chaudières bois et la chaudière fioul
- Remplacement des vis d'alimentation et paliers sur les deux chaudières bois,
- Remplacement des moto-réducteurs,
- Télégestion HS, appareil récepteur en chaufferie à remplacer,
- Mise en place d'un onduleur.

DYSFONCTIONNEMENT PONCTUELS

- Coupures électriques lors des livraisons.

DEPANNAGES

- Divers défauts chaudières bois : déblocage vis, combustion, décendrage
- Manque d'eau.
- Divers dépannages en sous-stations (nettoyage filtres, réglage des consignes de chauffe...)

LES PRINCIPALES AMELIORATIONS A PREVOIR

- Mise en place de silencieux sur les conduits de fumées des chaudières bois,
- Remplacement de la porte foyer de la chaudière 1.

3. Réseau de chaleur Vesoul - Quartier Montmarin

En avril 2017, le Comité syndical a validé la demande de transfert de compétence de la Ville de Vesoul pour la réalisation d'un réseau de chaleur sur le Quartier du Montmarin alimentant à partir d'une chaufferie biomasse les 900 logements d'Habitat 70, les écoles et équipements sportifs appartenant à la Ville, le collège Jacques Brel et les bâtiments du Conseil départemental, les différents lycées et les bâtiments de l'IME et ADAPEI.

EQUIPEMENTS PREVUS

- Chaudières bois-plaquettes : 3 000 + 600 kW,
- Chaudières gaz de ville : 4 x 4 000 + 2 000 kW,
- Longueur du réseau de chaleur : 3 490 ml,
- Puissance des sous-stations : 12 110 kW
- Investissement travaux et ingénierie estimé : 5 331 000 € HT
- Taux de subvention estimé : 36%

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- Production de chaleur : 19 370 MWh/an
- Consommation de plaquettes forestières : 5 870 tonnes
- Besoins en sous-stations : 18 490 MWh/an.

Afin de définir le mode de gestion adéquat pour cette chaufferie, des visites de chaufferie, de puissances similaires mais pratiquant des modes de gestion différents ont été organisées à l'attention des membres du Bureau syndical.

Chaufferie Nancy, délégation de service public (concession)	avril 2017
Chaufferie de Mulhouse, régie interne	juillet 2017
Chaufferie de Sathonay Camp, régie externalisée	septembre 2017

Le 20 novembre 2017, le Bureau syndical a validé le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage externe, subventionnable par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Autres interventions

RENCONTRES SUR LE BOIS-ENERGIE

Au cours de l'année, la chargée de mission a participé à différentes rencontres ou groupes de travail sur le bois-énergie organisés par la FNCCR, le CIBE et l'ADEME/Région BFC.

ELABORATION DE SCOT

Dans le cadre de la réalisation du SCOT sur le Pays des Vosges Saônoises, la chargée de mission a participé aux groupes de travail d'élaboration.

L'Hydroélectricité

En 2016, le SIED 70 avait adopté, par délibération, le principe de prendre la maîtrise d'ouvrage d'opérations de production hydroélectrique pour des sites situés sur le domaine public. Après recensement et visites de sites potentiels sur la Haute-Saône, deux sites ont été sélectionnés : Saint Germain et Pont-sur-L'Ognon.

En juillet 2017, en accord avec les communes concernées et le SIAHVO, la consultation pour le choix d'un bureau d'études a été lancée afin de réaliser l'étude de faisabilité hydroélectrique sur les deux sites désignés.

- | | |
|--|---------------|
| • Attribution de la mission d'étude au BE Jacquelin et Chatillon | octobre 2017 |
| • Réunion de lancement de l'étude | novembre 2017 |
| • Réunion intermédiaire prévue | mars 2018 |
| • Réunion finale | mai 2018 |

6. L'électromobilité

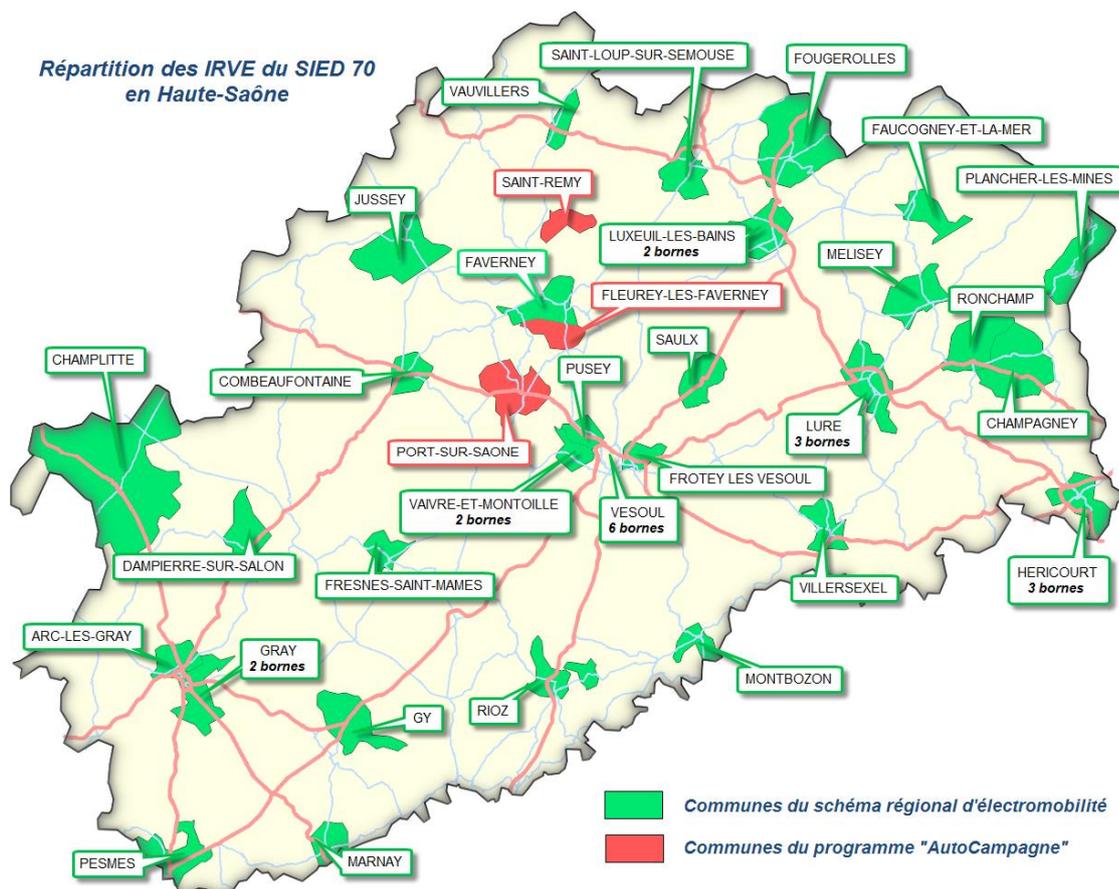
Le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques a commencé avec l'inauguration de la 1ère borne de recharge le 21 mars 2017.

Le maillage départemental prévoit la mise en place de 45 bornes de recharges pour véhicules électriques sur le département de la Haute-Saône.

Ce maillage permet de répondre aux besoins des 2 types de publics intéressés :

- les utilisateurs locaux qui profitent du temps de leurs activités (commerces, sport, spectacle, etc...) pour recharger leur véhicule sans en avoir réellement besoin.
- les utilisateurs itinérants qui ont programmé leur déplacement en fonction des emplacements des bornes.

Le choix des sites d'implantation est basé sur des critères comme le poids de la population, le positionnement sur un axe structurant ou un nœud de communication, la proximité d'un centre d'intérêt permettant au conducteur de trouver une occupation pendant les 1 à 2 heures que nécessite la recharge. Ce schéma de déploiement est établi en cohérence avec le schéma régional d'électromobilité.



Ces stations de recharge sont accessibles au public 24H/24H et 7J/7J. Le stationnement sur ces emplacements (2 places pour chaque borne) est gratuit, réservé à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeable. La charge est, quant à elle, gratuite pendant les 3 premières années.

Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité : les clients de Haute-Saône pourront, à terme, accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement.

Les badges peuvent être commandés sur le site internet du SIED70 (<https://www.sied70.fr/>).

L'entreprise retenue pour la mise en place de ces bornes et du système de maintenance et de supervision est l'entreprise CITEOS (Besançon) avec des bornes de la société SOBEM (usine située à Sainte Marie sur Ouche (21) à proximité de Dijon). L'interface client est gérée par la société FRESHMILE.

Programme total sur la Haute-Saône : 45 bornes, 450 000 € HT soit 540 000€ TTC

Financement : ADEME (Projet d'Investissement d'Avenir) : 50%, Région : 10%

Le projet est porté par le SIED70 sans financement complémentaire apporté par les communes.

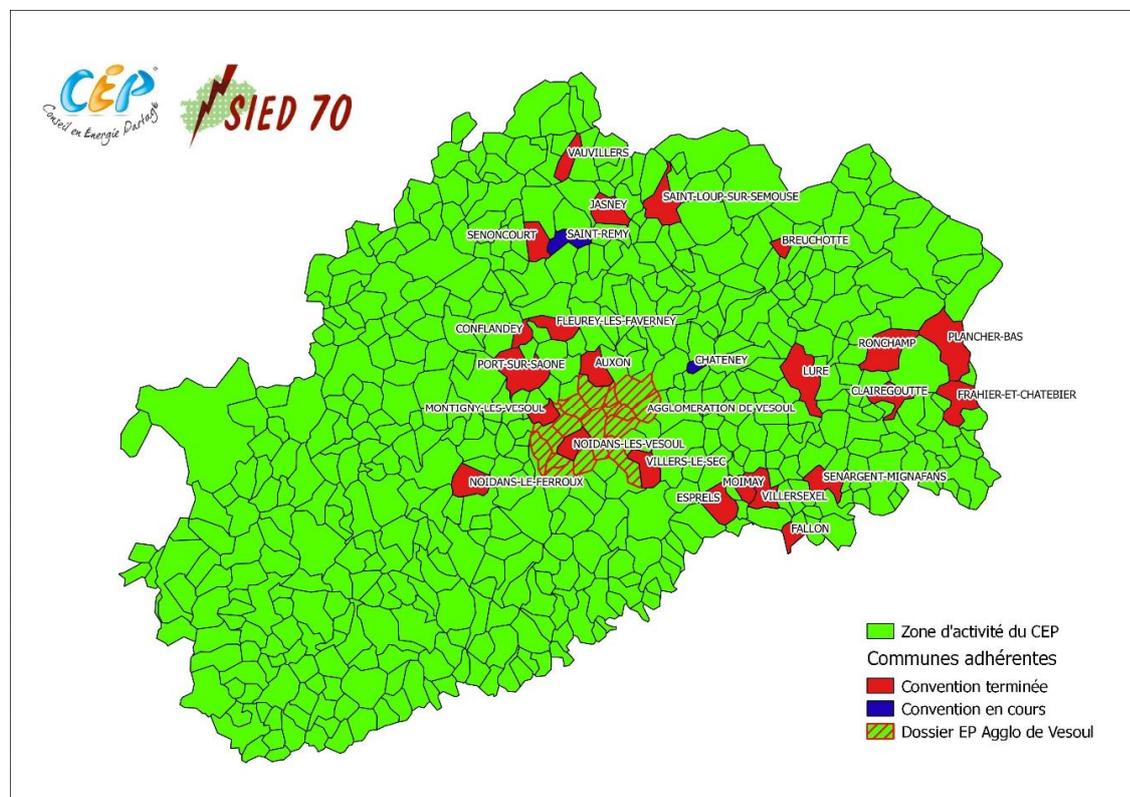
Au 31 décembre 2017, 37 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été mises en service.

7. Le service aux communes

Le Conseil en énergie partagé : CEP

Vingt-six communes ont adhéré au service CEP. Il s'agit de : Amance, Auxon, Clairegoutte, Conflandey, Fleurey-Les-Faverney, Jasney, Lure, Montigny-Les-Vesoul, Plancher-Bas, Port-Sur-Saône, Senoncourt, Vauvillers, Vesoul, Villers-Le-Sec, Noidans-Les-Vesoul, Saint-Loup-Sur-Semouse, Noidans-Le-Ferroux, Breuchotte, Moimay, Villersexel, Ronchamp, ; Frahier-Et-Chatebier; Sénargent-Mignafans ; Fallon, Saint-Rémy et Chateney. L'agglomération de Vesoul et la « Maison d'enfants » de Moimay ont également adhéré au service CEP.

Bilan d'activités de 2017



Bilan du service

Deux communes (SAINT-REMY et CHATENEY) adhèrent encore au service dans le cadre de leur convention, les communes dont la convention est terminée sont suivies ponctuellement (dossier CEE ou OICEP si besoin et conseils).

Deux communes ont reçu un rapport final de leurs études (SENARGENT-MIGNFANS et RONCHAMP).

Collectivité	Avancement (en %)			Date de remise du dossier	Dossier à finaliser
	dossier ***	étude **	suivi *		
FLEUREY LES FAVERNEY	100%	100%	25%	01/03/2011	
JASNEY	100%	100%	100%	20/09/2011	
AUXON	100%	100%	100%	16/09/2011	
SENONCOURT	100%	100%	25%	06/04/2012	
VAUVILLERS	100%	100%	75%	02/03/2012	
VESOUL (+ de 10 000 habs)	100%	100%	50%	24/09/2012	
LURE	100%	100%	50%	30/06/2012	
CONFLANDEY	100%	100%	25%	26/10/2012	
CLAIREGOUTTE	100%	100%	75%	17/05/2013	
PLANCHER BAS	100%	100%	75%	07/11/2013	
VILLERS LE SEC	100%	100%	75%	27/09/2013	
PORT SUR SAONE	100%	100%	75%	16/06/2014	
SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	100%	100%	25%	04/11/2014	
MOIMAY	100%	100%	75%	22/01/2015	
MAISON D'ENFANTS DE MOIMAY	100%	100%	50%	22/01/2015	
NOIDANS LES VESOUL	100%	100%	100%	29/04/2015	
BREUCHOTTE	100%	100%	50%	25/08/2015	
NOIDANS LE FERROUX	100%	100%	75%	03/09/2015	
RONCHAMP	100%	100%	75%	08/02/2017	
AGGLOMERATION DE VESOUL (+ de 10 000 habs)	100%	100%	50%	27/01/2015	
SENARGENT-MIGNAFANS	100%	100%	25%	26/06/2017	
VILLERSEXEL	100%	100%	75%	15/02/2016	
MONTIGNY LES VESOUL	95%	95%			
SAINT-REMY	75%	75%			OUI
ESPRELS	75%	75%			OUI
FRAHIER ET CHATEBIER	75%	75%			OUI
FALLON	95%	95%			OUI
CHATENEY	75%	50%			OUI
AMANCE	10%	25%			
MELISEY	20%	25%			
AMONCOURT	5%				
MENOUX	5%	25%			
Assistance pour l'établissement du cahier des charges PAYS DE VESOUL & VAL DE SAONE	Terminée	/	/		
Assistance pour l'établissement du cahier des charges PAYS DES VOSGES SAONOISE	Terminée	/	/		
Réunion thématique Pays de Vesoul Val de Saône	/	/	/		
Réunion thématique Pays des Vosges Saonaises	/	/	/		

* 25% (début du suivi, explications) ; 50% (compte rendu 2ème année) ; 75% (compte rendu 3ème année) ; 100% (rapport final CEP).

** 10% (conseil) ; 25% (étude éclairage public) ; 50% (données récupérées et visites effectuées) ; 75% (rapport en création) ; 95% (en attente d'une date de présentation) ; 100% (rapport rendu).

*** 10% (prise de contact sommaire) ; 25% (données récupérées) ; 75% (dossier en création) ; 90% (correction et vérification du rapport) ; 95% (en attente d'une date de présentation) ; 100% (rapport rendu).

Actions auprès des communes

Le conseiller a suivi le dossier de rénovation du parc d'éclairage public de la commune de RONCHAMP.

La commune de CHATENEY a également été accompagnée par le CEP pour l'élaboration de son dossier de demande de subvention pour la mise en place d'une chaufferie biomasse en lieu et place d'une chaudière fioul dans son logement communal.

Recettes 2017

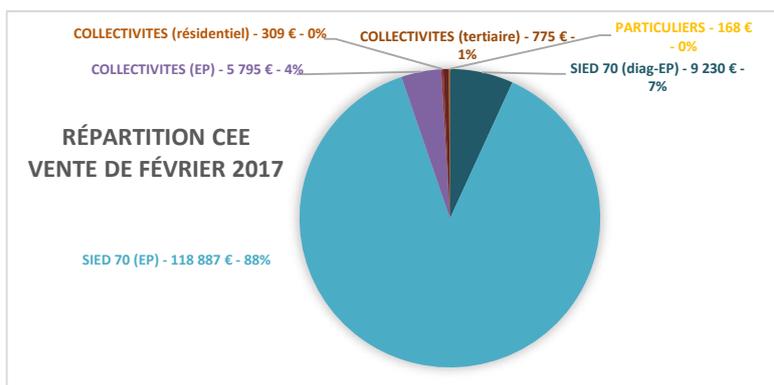
Le service CEP a perçu 3 678 € suite aux rapports d'études remis aux communes.

La valorisation et vente des CEE

Depuis 2014, le SIED70 assiste techniquement les collectivités, les particuliers et les entreprises dans l'élaboration des dossiers de demande de Certificat d'Economies d'Énergie. Ceux-ci mandatent le SIED 70 pour le dépôt et la vente des CEE qui leur rétrocède au final le gain financier obtenu pour leurs CEE.

En février 2017, une vente de 2 dossiers CEE globalisant un volume de 46,3 GWh cumac a été effectuée pour un montant de 135 164,03 €

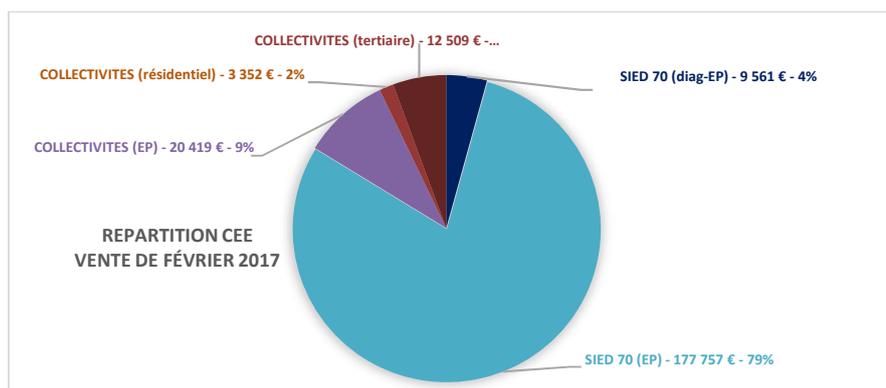
Suite à cette vente, la somme de 6 879,41 € a été reversée aux communes concernées, proportionnellement aux CEE relatifs à leurs opérations de rénovation énergétique. De même, la somme de 167,61 € a été versée aux particuliers qui avaient confié au SIED 70 la valorisation des CEE émanant de leurs travaux.



En partenariat avec la FNCCR, le SIED 70 a obtenu 2,1 GWh cumac en mars et avril 2017 dans le cadre des diagnostics d'éclairage public.

Ces CEE ont ensuite été vendus en juin 2017 à un obligé et ont rapporté au SIED 70 un gain de 9 560,89 €

Cette vente comprenait également un dossier de CEE-travaux, déposé en mars 2017, valorisé en avril et représentant un volume de 47,0 GWh cumac. La somme obtenue a été de 214 037,49 € dont 36 280,32 € reversés aux communes concernées.



La valorisation des CEE-TEPCV :



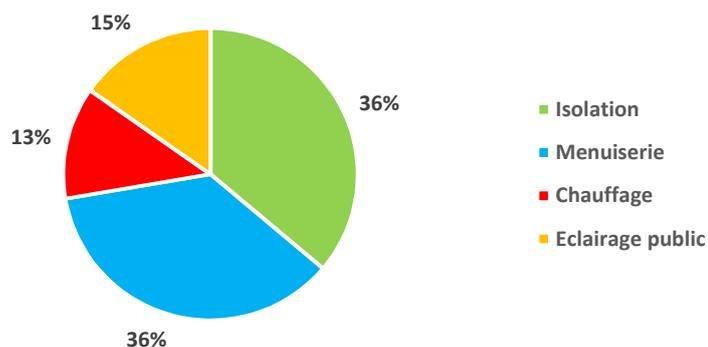
Depuis mai 2017, le SIED 70 et les lauréats TEPCV (Pays des Vesoul Val de Saône, Pays des Vosges Saônoises, Pays des 7 Rivières pour la gestion des dossiers de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et la Communauté de Communes du Pays Riolois) se sont associés via une convention pour valoriser et revendre à un acheteur unique les Certificats d'Économie d'Énergie via le Programme PRO-INNO-08.



Les 4 lauréats TEPCV ont autorisé le SIED 70 (via la convention de partenariat) à sélectionner un acheteur pour le volume de CEE-TEPCV que le syndicat valorisera. L'entreprise Economie d'Énergie a été retenue par le SIED 70 et les 4 lauréats pour une durée de 2 ans (juin 2017 à juin 2019).

Le volume de CEE-TEPCV accumulés peut être réparti en 4 grandes familles :

- L'isolation avec les fiches standardisées suivantes : BAR-EN-101 ; BAR-EN-102 ; BAR-EN-103 ; BAT-EN-101 ; BAT-EN-102 ; BAT-EN-103 ; BAT-EN-107. Les menuiseries avec la fiche BAT-EN-104.
- Le chauffage avec les fiches standardisées suivantes : BAR-TH-106 ; BAR-TH-112 ; BAT-TH-102 ; BAT-TH-113.
- L'éclairage public avec les fiches standardisées suivantes : RES-EC-103 ; RES-EC-104 ; RES-EC-107.



Actuellement, 178 dossiers PRO-INNO-08 sont en cours de réalisation sur ces 4 territoires lauréats, pour un volume de 641 798 GWh cumac ce qui représente potentiellement un montant de près de 2 800 000 € qui pourra être reversés aux lauréats.

Le groupement d'achat d'énergie

Par délibération du 11 juillet 2016, le Bureau Syndical avait décidé d'adhérer au groupement d'achat d'énergies constitué par les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté.

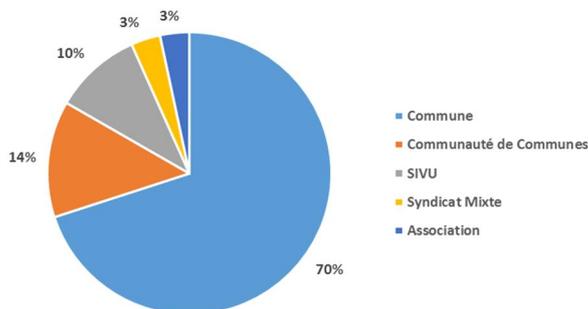
La dynamique d'un groupement et la mutualisation des besoins sur le territoire de la région permet de mettre en place une mise en concurrence plus efficace et d'obtenir des offres plus compétitives de la part des fournisseurs.

Le SIED70, en tant que gestionnaire du groupement sur le département de la Haute-Saône, a ainsi assisté les collectivités et établissements publics du département (collectivités, collèges, etc...) dans leur adhésion au groupement d'achat d'énergies des Syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté. Il a effectué la promotion du groupement d'achat d'énergies, étudié au cas par cas les contrats, et mené à bien l'adhésion des futurs clients du groupement.

Les membres du groupement devaient adhérer pour une période de consommation comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2017, 30 adhérents au groupement d'achat d'énergies ont été recensés, dont 21 communes, 4 communautés de communes, 3 syndicats à vocation unique (SIVU), un syndicat mixte et une association pour un total de 121 points de livraison toute énergie confondue.

Répartition des adhérents au groupement d'achat d'énergies



Les titulaires des marchés d'électricité 2017-4, attribués en juin 2017 sont :

Lot 1 & 2 ; compteur > 36 kVA :



Lot 3 ; compteur < 36 kVA :



(Aucun contrat en Haute-Saône°)

Le titulaire du marché de gaz naturel 2017-5, attribués en juillet 2017 est : 

Les titulaires des marchés d'électricité 2017-28-29, attribués en octobre 2017 sont :

28 ; compteur > 36 kVA : 

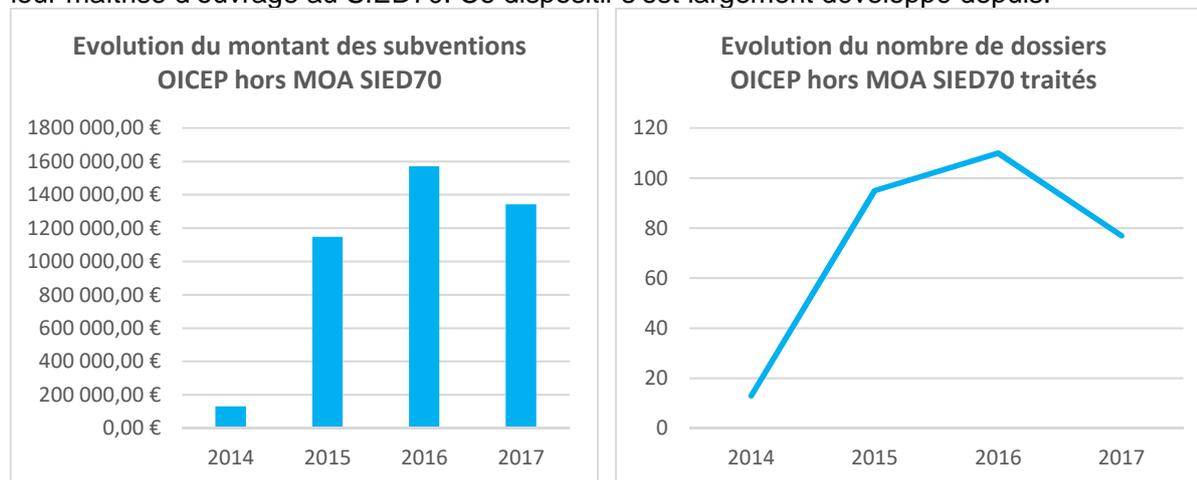
29 ; compteur < 36 kVA :  (Aucun contrat en Haute-Saône)

Les titulaires de ces marchés ont pu bénéficier d'un maintien, voire d'une amélioration du prix de la molécule fournie. Les variations de certains paramètres, en particulier la hausse significative du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) interviennent toutefois à contre-courant de ce bon résultat financier dans le bilan global constaté sur la facture de l'énergie.

Les aides financières

1. Le traitement des dossiers OICEP sous maîtrise d'ouvrage communale

Par délibération du 7 mai 2013, le Bureau Syndical a ouvert les subventions sur l'Optimisation des Installations Communales d'Éclairage Public (OICEP) aux communes qui ne délèguent pas leur maîtrise d'ouvrage au SIED70. Ce dispositif s'est largement développé depuis.



2. La Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux

Par délibération en date du 17 juillet 2017, le Bureau syndical a décidé le lancement d'un appel à projets « rénovation thermique des bâtiments communaux » doté de 1 million d'euros destiné à aider les communes dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie.

Cet appel à projets permet de subventionner à 40% du montant HT des études et travaux de rénovation thermique de bâtiments publics des communes du syndicat (plafonné à 50 000 € de subvention), dans la limite de 80 % de subventions publiques, sous condition d'atteindre un minimum d'économies d'énergie.

La commission Economies d'Énergie Performance Énergétique constituée en jury a ainsi pu retenir 20 dossiers représentant un potentiel de 481 000 € de subvention.

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil concerne celles du Comité syndical des 1^{er} avril, 30 septembre et 19 décembre 2017 ainsi que les délibérations du Bureau syndical et du Conseil d'exploitation des 16 janvier, 28 février, 29 mai, 7 juillet, 6 septembre et 20 novembre 2017.

Ce recueil doit être tenu à disposition du public. Le public en est informé par voie d'affichage.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

DELIBERATION N°1 – Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait précisé que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 euros pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°2 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait précisé que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose le paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 37 extensions à Aulx les Cromary, Autrey les Gray, Avrigny Virey, Brussey, Bucey les Gy, Champlitte, Chaux la Lotière, Citers, Clairegoutte, Clans, Corre, Francheville, Fresne Saint Mames, Lavonvourt, Lure, Magny Vernois, Moffans Vacheresse, Mollans, Montjustin et Velotte, Nouvelle les Lure, Proiselière et Langle, Rigny, Roye, Sainte Marie en Chaux, Trésilly, Vantoux et Longeville et Vitrey sur Mance.
- ✚ 6 renforcements à Ailloncourt, Champlitte, Gevigny Mercey, Mailleroncourt Charrette, Rioz et Vauvillers.
- ✚ 6 aménagements esthétiques à Aroz, Coulevon, Lyoffans, Meurcourt, Purgerot et Traves.
- ✚ 4 sécurisations de fils nus à Ancier, Corravillers, Valay et Villers Sur Port.
- ✚ 6 sécurisations de fils nus de petites sections à Belfahy, Fontaine les Luxeuil, Saint Bresson, Ternuay Saint Hilaire, Le Val Saint Eloi et La Voivre.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Amance, Champlitte, Lyoffans, Magny Vernois, Purgerot et Pusy Epenoux.
- ✚ 6 renforcements à Fresne Saint Mames, Gevigny Mercey, Marast, Rioz, Vauvillers et Velleguindry Levrecey.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Breuches, Clans, La Corbière, Courcuire, Favorney, Framont, Gourgeon, Lomont, Magnivray, Neurey en Vaux, Plancher les Mines, Saint Germain, Velesmes Echevanne, Villers Bouton et Villersexel.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Brésilly, Chateney, Echenoz la Méline, Echenoz le Sec, Grattery, Gray, Rosières sur Mance, et Vantoux et Longeville.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

12 opérations à Clans, Corravillers, Corre, Gevigny Mercey, Lure, Lyoffans, Magny Vernois, Purgerot, Rioz, Sainte Marie en Chaux, Vauvillers et Vitrey sur Mance.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2016 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey Sur Saône présente un excédent d'exploitation de 2 615.76 euros pour 2016 et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016 ; le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°3 – Bilan 2016 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le solde budgétaire du bilan de la chaufferie de Marnay de l'année 2016 se compose d'un excédent d'exploitation de 7 238.87 euros et d'un excédent d'investissement de 187.28 euros, soit un excédent global de 7 486.15 euros et ait proposé de réduire les factures de fin d'année 2016, le Bureau syndical charge le Président du paiement de ces sommes, dans le cadre de la journée complémentaire de 2016, par annulation d'une partie des factures des usagers du service.

DELIBERATION N°4 – Interopérabilité des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Le Bureau syndical adopte le projet de convention de mise à disposition de données relatives à nos IRVE à intervenir avec la société GIREVE (seule plateforme française) sans compensation financière, pour le développement de l'itinérance des services de recharge de véhicules électriques. En contrepartie de l'aide au titre du PIA, le syndicat en effet a l'obligation d'assurer l'accès de ses bornes à des véhicules tiers.

DELIBERATION N°5 – Implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques

Le Bureau syndical, après en avoir pris connaissance, adopte les projets de conventions relatifs aux occupations des domaines public ou privé nécessaires à l'implantation des 45 bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département. Ces conventions auront une durée de 3 ans, elles seront ensuite reconductibles chaque année par tacite reconduction.

DELIBERATION N°6 – Hydroélectricité : études de faisabilité

Le Bureau Syndical adopte le principe de prendre la maîtrise d'ouvrage d'opération de production hydraulique d'électricité sur 2 sites : Pont-Sur-l'Ognon et Saint-Germain sous condition d'obtenir les accords de principe, contre indemnisation éventuelle, de l'utilisation du droit d'eau, de l'utilisation du foncier nécessaire détenu à proximité et du transfert de compétence de la part des collectivités concernées. En cas de retour favorable, il autorise le Président à lancer les études de faisabilité correspondantes et solliciter les subventions relatives à ces dernières.

DELIBERATION N°7 – Convention avec INGENIERIE70

Le Bureau syndical valide le projet d'adhésion du SIED 70 à l'Agence Départementale INGENIERIE70 dans le domaine de l'assistance informatique ainsi que le projet de convention qui l'accompagne. Il charge le Président de soumettre ces projets à l'approbation du Comité Syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°8 – Compte budgétaire 6232 : fêtes et cérémonies

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le Bureau syndical approuve l'affectation des dépenses présentées ci-après au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et charge le Président de les engager et les régler dans la limite des crédits inscrits au budget :

- *de manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, inauguration, réceptions, manifestations tels que décorations et sapins de Noël, cadeaux ou jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies ou réceptions officielles et inaugurations.*
- *Les fleurs, bouquets et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, PACS, décès, naissances, départ en retraite, mutation ou lors de réceptions officielles.*
- *Les frais de restauration des élus ou employés liés aux actions syndicales ou à l'occasion d'évènements ponctuels tels que ceux mentionnés ci-dessus.*
- *Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures, frais de bouche et spiritueux pour l'organisation de réunions, ou d'ateliers ou de manifestations ou échanges avec les autres collectivités.*

DELIBERATION N°9 – Recrutement d'un responsable de secteur

Par délibération n°3 en date du 8 octobre 2013, le Bureau Syndical avait créé un poste de technicien et avait chargé le Président de procéder au recrutement d'un contractuel. Le contrat correspondant prend fin le 27 février 2017. Le Bureau syndical décide de lancer un nouveau recrutement et se réserve la possibilité de recruter un contractuel, il charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 28 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°1 – Comptes administratifs 2016

Le Bureau syndical donne un avis favorable aux projets de comptes administratifs présentés par le Président et précise qu'il sera demandé au prochain Comité syndical d'arrêter les comptes administratifs de l'année 2016.

DELIBERATION N°2 – Projets de Budgets 2017

Le Bureau syndical valide les projets de budgets primitifs 2017 présentés par le Président et précise qu'ils seront proposés au Comité syndical lors de sa prochaine réunion.

DELIBERATION N°3 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les deuxièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 25 extensions à Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Athesans-Etroitefontaine, Bouligny, Boulton, Chalonvillars, Chapelle-St-Quillain (La), Germigny, Gezier-Et-Fontenelay, Grattery, Gy, Haut-du-Them-Château-Lambert, Jussey, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, Melisey, Mollans, Perrouse, Raddon-et-Chapendu, Roye, Scye, Velesme-Echevanne, Velleguindry-Et-Levrecey, Villafans, Vilory et Vy-les-Lure.
- ✚ 4 renforcements à Gy, Saint-Bresson, Traves et Ternuay-St-Hilaire.
- ✚ Un aménagement esthétique à Vauvillers.
- ✚ Une sécurisation de fils nus à Gy.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- 7 extensions à Boult, Gevigney, Gezier-Et-Fontenelay, Perrouse, Traves, Velleguindry-Et-Levrecey et Villers-les-Luxeuil.
- 3 renforcements à Gray, Gy et Pontcey.
- des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Basse-Vaivre (La), Brevilliers, Chariez, Chassey-les-Montbozon, Creveney, Ecomagny et Oricourt.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Arc-les-gray, Hyet et Traves.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

Neuf opérations sont programmées à Boulligny, Athesans-Etroitefontaine, Chalonnvillars, Gezier-Et-Fontenelay, Gy, Magny-Vernois, Velesmes-Echevanne, Villers-les-luxeuil et Traves.

DELIBERATION N°4 – Convention KIWIPASS pour les bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Bureau adopte le projet d'accord d'itinérance avec la société KiWhi Pass Solutions, ce dernier a pour objet de permettre l'accès des IRVE du syndicat au utilisateurs de la carte KIWHI aux tarifs pratiqués par le SIED 70 conclu pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par périodes de 1 an, les tarifs du SIED 70 pourront être modifiés chaque année.

DELIBERATION N°5 – Recrutement d'un responsable de secteur

Par délibération n°9 du 16 janvier 2017, le Bureau Syndical a décidé de lancer un nouveau recrutement pour un poste de technicien se réservant la possibilité de recruter un contractuel. Faute de candidatures de titulaires de la fonction publique territoriale, il autorise la reconduction du contrat en cours avec l'agent occupant actuellement ce poste et charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2017

DELIBERATION N°1 - Comptes de gestion 2016 du budget principal et de ses 5 budgets annexes

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 5 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-sur-Saône », « Chaufferie de Gy » et « Chaufferie de Marnay » dressés pour l'exercice 2016 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 2 - Compte administratif du budget principal de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2016 qui présente un excédent de 5 024 612,67 € et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	19 137 249.26 €
	Recettes	17 368 734.60 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 138 044.14 €
	Recettes	10 931 171.47€

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe " Conseil" de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2016 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	39 766.63 €
Recettes	39 766.63 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2016 qui présente un résultat global de clôture nul et qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	0.01 €
	Recettes	0.00 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	10 390.07 €
	Recettes	10 390.08 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2016 qui présente un déficit global de clôture de 2 635.79 et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	43 530.02 €
	Recettes	32 975.13 €
EXPLOITATION	Dépenses	121 904.69 €
	Recettes	129 823.79 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N°6 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2016 qui présente un excédent global de clôture de 24 643.18 €et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	60 010.03 €
	Recettes	101 889.58 €
EXPLOITATION	Dépenses	94 561.79 €
	Recettes	77 325.42 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » de 2016

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2016 qui présente excédent global de clôture de 297.86 €et qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	236 819.46 €
	Recettes	237 117.32 €
EXPLOITATION	Dépenses	133 420.74 €
	Recettes	133 420.74 €

(1) y compris la reprise des résultats 2015

DELIBERATION N° 8 - Reprise des résultats 2016 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2016 comme suit :

Budget	Résultats		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture besoins de financement en investissement	Reprise excédent de fonctionnement ou exploitation	Reprise déficit de fonctionnement ou exploitation	Reprise excédent d'investissement	Reprise déficit d'investissement
Principal	6 793 127.33 €	-1 768 514.66 €	1 768 514.66 €	5 024 612.67 €	/		1 768 514.66 €
Conseil	0 €	0 €	0 €	/	/		0 €
Prestations services	0.01 €	-0.01 €	0.01 €	/	/		0.01 €
Chaufferie Scey	7 919.10	- 10 554.89 €	7 919.10 €	/	/		10 554.89 €
Chaufferie Gy	-17 236.37 €	41 879.55 €	0 €	/	17 236.37 €	41 879.55 €	/
Chaufferie Marnay	0 €	297.86 €	0 €	/	/	297.86 €	0 €

DELIBERATION N° 9 - Budget primitif principal 2017

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2017 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	258 950.00	013	Atténuation de charges	10 000.00
012	Charges de personnel	703 700.00	70	Produits des services	78 900.00
65	Autres Charges de gestion courante	85 100.00	73	Impôts et taxes	3 200 000.00
67	Charges exceptionnelles	51 000.00	75	Autres produits de gestion courante	1 100 000.00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	7 000.00	77	Produits exceptionnels	176 100.00
023	Virement à la section d'investissement	3 938 250.00	042	Opérations d'ordre entre section	2 628 250.00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 165 000.00	002	Résultat reporté	5 024 612.67
Total section		9 209 000.00	Total section		12 217 862.67
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
020	Immobilisations incorporelles	50 000.00	13	Subventions d'investissement	4 712 000.00
204	Subventions d'équipements versées	3 680 000.00	10	Dotations fonds divers et réserves	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	40 000.00	1068	Excédent de fonctionnement	1 768 514.66
23	Immobilisations en cours	7 340 000.00	27	Autres Immo financières	1 100 000.00
13	Subvention d'investissement	50 000.00	024	Produits de cessions	6 000
020	Dépenses imprévues	15 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 938 250.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 628 250.00	040	Opérations d'ordre entre sections	4 165 000.00
041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00	041	Opérations patrimoniales	1 100 000.00
001	Solde reporté	1 768 514.66			
Total section		20 071 764.66	Total section		20 043 764.66

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017 si nécessaire avant le vote du budget de 2018.

DELIBERATION N° 10 - Budget primitif annexe « Conseil » 2017

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2017 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
012	Charges de personnel	25 100.00	74	Dotations et participations	10 000.00
			77	Produits exceptionnels	15 100.00
Total section		25 100.00	Total section		25 100.00

PAS D'INVESTISSEMENT

DELIBERATION N° 11 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2017

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2017, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	1 100.00	70	Vente prestations de services	36 100.00
67	Charges exceptionnelles	35 000.00			
Total section		36 100.00	Total section		36 100.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
001	Solde reporté	0.01	106	Dotation fonds divers réserves	0.01
Total section		0.01	Total section		0.01

DELIBERATION N° 12 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	68 070.00	70	Ventes produits	134 530.00
012	Charges de personnel	7 000.00	77	Produits exceptionnels	3 900.00
66	Charges financières	6 400.00	042	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00
022	Dépenses imprévues	2 900.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	72 060.00			
Total section		156 430.00	Total section		156 430.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Total des opérations d'équipement	37 924.21	106	Dotations et fonds de réserves	7 919.10
16	Remboursement d'emprunts	13 500.00			
040	Opérations d'ordre entre sections	18 000.00	040	Opérations d'ordre entre sections	72 060.00
001	Solde négatif reporté	10 554.89			
Total section		79 979.10	Total section		79 979.10

DELIBERATION N° 13 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Gy

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	27 350.00	70	Vente produits	70 210.00
012	Charges de personnel	4 800.00	77	Produits exceptionnels	5 000.00
66	Charges financières	4 100.00	042	Opérations d'ordre entre section	4 100.00
67	Charges exceptionnelles	11 100.00			
022	Dépenses imprévues	2 423.63			
042	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00			
002	Résultat reporté	17 236.37			
Total section		79 310.00	Total section		79 310.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Immobilisations en cours	33 779.55	16	Emprunt et dettes	11 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 400.00	040	Opérations d'ordre entre sections	12 300.00
020	Dépenses imprévues	2 000.00	001	Résultat reporté	41 879.55
040	Opérations d'ordre entre sections	4 100.00			
Total section		65 279.55	Total section		65 279.55

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Marnay

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2017 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2018 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2017, si nécessaire avant le vote du budget de 2018, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	71 100.00			
012	Charges de personnel	7 000.00			
66	Charges financières	10 900.00	70	Ventes Produits	149 600.00
022	Dépenses imprévues	6 600.00	77	Produits exceptionnels	1 200.00
042	Opérations d'ordre entre section	67 300.00	042	Opérations d'ordre entre sections	12 100.00
Total section		162 900.00	Total section		162 900.00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
23	Immobilisations en cours	16 997.86	040	Opérations d'ordre entre sections	67 300.00
16	Emprunt et dettes assimilées	38 500.00	001	Résultat reporté	297.86
040	Opérations d'ordre entre section	12 100.00			
Total section		67 597.86	Total section		67 597.86

DELIBERATION N° 15 – Adhésion au pôle d'assistance informatique de l'Agence départementale Ingénierie70

Le Comité syndical décide d'adhérer à l'Agence départementale INGENIERIE70 pour la compétence d'assistance informatique et adopte ses statuts. Il confie l'assistance informatique des logiciels de comptabilité et paye à INGENIERIE70.

DELIBERATION N° 16 – Transfert de compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » - ville de Vesoul

Le Comité syndical prend acte du transfert de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de la ville de Vesoul pour desservir différents bâtiments situés dans le quartier du Montmarin.

DELIBERATION N° 17 – Commission consultative pour la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

Le Comité syndical fixe à 1 le nombre de délégué (e) pour chacune des 17 Communautés de communes du département de Haute-Saône et 1 pour la Communauté d'agglomération de Vesoul, et donc à 18 le nombre de représentants du Comité syndical à la commission consultative paritaire de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte (TECV).

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 29 MAI 2017

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les troisièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 30 extensions à Avriigny, Brotte les Luxeuil, Chaux la Lotière, Combeaufontaine, la Cote, Coulevon, Esprels, Franchelle, Froideterre, Grattery, Larians et Munans, Longeville, la Malachère, Mandrevillars, Moffans Vacheresse, Montureux les Baulay, Passavant la Rochère, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Saint Germain, Scey sur Saône, Sornay, Tresilley, Tromarey, Vaivre et Montoille, Vallerois Lorioz, et Villers la Ville.
- ✚ 11 renforcements à les Aynans, Chaux la Lotière, Esprels, Fleurey les Faverney, Froideterre, Jussey, Lyoffans, Loulans Verchamp, Mercey sur Saône, Moffans Vacheresse et Pusy Epenoux.
- ✚ 8 aménagements esthétiques à Chalonvillars, Chaumerenne, Echenans Sous Mont Vaudois, Moffans Vacheresse, Montagney, Noidans les Vesoul, Pusey et Vernois sur Mance.
- ✚ 2 sécurisations de fils nus à Charcenne et Servance.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 19 extensions à Aroz, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Cerre les Noroy, Chalonvillars, Chaumerenne, Chaux la Lotière, Coulevon, Echenans Sous Mont Vaudois, Gezier Fontenelay, Moffans Vacheresse, Montagney, Noidans les Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Scey sur Saône, Tresilley et Vernois sur Mance.
- ✚ 6 renforcements à Chaux la Lotière, Charcenne, Frotey les Vesoul, Jussey, Noidans les Vesoul et Pesmes.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :

- sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Conflans sur Lanterne, Favorney, Héricourt, Marnay, Velesme Echevane et Villers les Luxeuil.
- sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Aroz, Autet, Champtonnay, Charmoille, Coisevaux, Comberjon, Corre et Coulevon.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

21 opérations sont programmées à Aroz, Cerre les Noroy, Chalonnvillars, Charcenne, Chaumerenne, Chau la Lotière, la Côte, Coulevon, Echenans sous Mont Vaudois, Jussey, Larians et Munans, Moffans Vacheresse, Noidans les Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Renaucourt, Rioz, Scey sur Saône, Vallerois Lorioz, Vernois sur Mance et Vilory.

DELIBERATION N°2 – Financement des travaux OICEP

Le Bureau adopte les nouvelles modalités de financement des travaux d'Optimisation des Installations Communales d'Eclairage Public qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre prochain, à savoir :

Pour les communes de moins de 2 000 habitants (catégories n°3&4)

Nouvelles modalités

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 €par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 €par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 €par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA

4) Remplacement d'un luminaire, avec source de tout type, de plus de 15 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants (catégories n°1)

Le taux de participation du SIED 70 passe de 7% à 10% pour les travaux d'éclairage public, le matériel installé doit respecter les prescriptions d'éligibilité aux CEE et avoir des puissances moins consommatrices d'énergie (luminaires type LED).

DELIBERATION N°3 – Maîtrise de l'énergie : appel à projets

Le Bureau adopte le principe de lancer un appel à projets pour financer des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments des communes adhérentes au syndicat, et fixe le montant affecté à cette opération à 1 million d'euros.

DELIBERATION N°4 – Convention HSN/SICAE/SIED 70 pour chantier à Soing-Cubry-Charentenay

Le Bureau adopte le projet de convention relative à l'usage des supports des réseaux de distribution d'électricité aériens pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur le périmètre des communes de Soing-Cubry-Charentenay.

DELIBERATION N°5 – Convention avec les territoires lauréats TEPCV pour la valorisation des CEE

Le Bureau adopte le projet de convention de partenariat avec les lauréats TEPV / 3^{ème} phase (Pays Vesoul-Val de Saône, Pays des Vosges Saônoises, CC du Pays Riolois et CC du Pays de Montbozon et du Chanois). Il accepte de réduire de moitié les taux de participations du SIED 70 pour les opérations concernées par ce dispositif si la vente des CEE permet d'obtenir un montant supérieur au montant de la contribution du maître d'ouvrage à l'opération.

DELIBERATION N°6 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques hors PIA

Le Bureau adopte les conditions de financement liées à l'installation et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques n'entrant pas dans le Programme des Investissements d'Avenir (PIA), à savoir :

- ✓ Contribution financière du demandeur à hauteur des coûts d'installation hors subventions (achat et mise en place de la borne),
- ✓ Coûts de fonctionnement pris en charge par le SIED 70 pendant la période de 3 ans.

DELIBERATION N°7 – Frais de déplacement pour concours et examens des agents

Le Bureau adopte les modalités de remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de formations de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale et à la participation à un concours ou un examen professionnel, il autorise le président à accorder le remboursement des sommes justifiées par les agents.

DELIBERATION N°8 – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le Bureau adopte les dispositions portant sur l'instauration de la participation financière aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par les agents en matière de santé à compter du 01/07/2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation. Cette participation sera proportionnelle au temps de travail et modulable selon les tranches d'indices.

DELIBERATION N°9 – Participation à un projet de l'association Electriciens sans frontières

Le Bureau décide de répondre favorablement à la demande de l'association Electriciens Sans Frontières de participer financièrement, pour une période triennale, à des actions de solidarité internationale qui utilisent l'accès à l'électricité et/ou à l'eau comme levier de développement au bénéfice de populations démunies.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

DELIBERATION N°1 – Recours / Compétence AODE à la Com Com du Val Marnaysien

Le Bureau syndical soutient la démarche engagée auprès du Tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté préfectoral pris par Madame la Préfète de Haute-Saône et Monsieur le Préfet du Doubs concernant la prise de compétence AODE par la Communauté de Communes du Val Marnaysien et charge le Président de rencontrer Madame la Préfète afin de chercher une solution satisfaisante pour toutes les parties.

DELIBERATION N°2 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les quatrièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 16 extensions à Aboncourt-Gesincourt, Aillevillers-et-Lyaumont, Belfahy, Chambornay-les-Pin, Champlitte, Charmoille, Corbenay, Faucogney-et-la-Mer, Fondremand, Larret, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay, et Villers-Chemin-Mont-les-Etrelles.
- ✚ 2 aménagements esthétiques à Chaux-La-Lotière et Saulx.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 6 extensions à Apremont, Champlitte, Charmoille, Rioz, Saulx et Soing-Cubry-Charentenay et 3 renforcements à Frotey les Vesoul, Poncey et Saint-Gand.
- ✚ des travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage de la commune à Andelarrot.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Dampierre-sur-Salon.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 8 opérations sont programmées à Aillevillers-et-Lyaumont, Loulans-Verchamp, Magny-Vernois, La Malachère, Saulx, Soing-Cubry-Charentenay, Sornay et Villers-Chemin-Mont-les-Etrelles.

Par ailleurs, le Bureau décide de considérer les électrovannes et les téléalarmes non pas comme des équipements publics (participation syndicale à 100%) mais comme des équipements exceptionnels (participation syndicale à 55%).

DELIBERATION N°3 – Convention avec le Pays Graylois pour les études de faisabilité de chaufferies bois

Le Bureau adopte le projet de convention avec le Pays Graylois et l'ADERA portant sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative aux études de faisabilité de chaufferies bois. Afin de renforcer l'implication du SIED 70 dans le développement des énergies renouvelables, il décide d'attribuer une subvention de 10% limitée à 1 000 euros aux communes retenues pour cet appel à projet.

DELIBERATION N°4 – Valorisation des CEE TEPCV / Phase 3

Le Bureau adopte le projet de convention portant sur la vente des CEE issus du dispositif PRO INNO-08 dits « CEE TEPCV » et autorise le président à signer tous les documents s'y rapportant dans la limite basse de 3.25€/MWh cumac.

DELIBERATION N°5 – Maîtrise de l'énergie / Appel à projets

Suite à sa délibération n°3 du 29 mai 2017, le Bureau syndical adopte les modalités de l'appel à projets lancé pour financer des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments des communes, pour une remise des dossiers le 31 janvier et un jury en février 2018.

DELIBERATION N°6 – Concours « Ecoloustics »

Le Bureau adopte les modalités de mise en œuvre du concours « Ecoloustics » organisé par la FNCCR pour les classes de CM 1/CM2 en proposant aux élèves de réfléchir à la production et la consommation d'énergie dans leur commune.

DELIBERATION N°7 – Convention de restauration avec le CROUS

Le Bureau adopte le projet de convention avec le CROUS en vue de permettre aux agents du SIED70 de bénéficier du service restauration proposé par le restaurant du pôle universitaire de Vesoul.

DELIBERATION N°8 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

Le Bureau syndical approuve l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le secteur de Montbozon dans les conditions de la délibération n°6 du 29 mai 2017.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2017

DELIBERATION N°1 – Programmation des travaux 2017

Le Bureau syndical valide les sixièmes listes de travaux 2017 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 31 extensions à Anchenoncourt Chazel, Andelarrot, Arbecy, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Beulotte Saint Laurent, Briaucourt, Buthiers, Chaux La lotière, Colombe Les Vesoul, Cromary, Ferrières les Scey, Frasne le Château, Fretigny et Velloreille, Genevrey, Mandrevillars Montdore Nouvelle les Lure, Ruhans, Saint Germain, Saulx, Scey sur Saône, Vaivre et Montoille, Velesmes Echevanne, Vellefaux, Venere, Villersexel et Vy le Ferroux.
- ✚ Un renforcement à Frasne le Château.
- ✚ 9 aménagements esthétiques à Arc les Gray, Dampierre sur Salon, Echenans sous Mont Vaudois, Echenoz la Méline, Gevigney et Mercey, Menoux, Rioz, Val Saint Eloi et Villersexel.
- ✚ 3 sécurisations de fils nus à Angirey, Faucogney et la Mer, et Polaincourt.

Au titre des travaux sur l'installation communale d'éclairage public:

- ✚ 20 extensions à Arc les Gray, Autrey les Gray, Auxon, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Buthiers, Champlitte, Chaux la Lotière, Colombe les Vesoul, Corravillers, Dampierre sur Salon, Echenoz la Méline, Ferrière les Scey, Gevigney Mercey, Loulans Verchamp, Mandrevilars, Menoux, Noidans les Vesoul, Ruhans, Val Saint Eloi et Villersexel.

- 6 renforcements à Champlitte, Loulans Verchamp, Nantilly, Pusey, Vaite et Vesoul.
- Les travaux d'optimisation des installations d'éclairage public :
 - sous la maîtrise d'ouvrage des communes à Amont Effreney, Boulton, Breuchotte, Cordonnet, Crevans Chapelle Les Granges, Francheville, Mollans, Noroy le Bourg, Oiselay Grachaux et Villers les Luxeuil.
 - sous maîtrise d'ouvrage déléguée du SIED 70 à Aroz, Echenoz la Méline, Frotey les Vesoul, Gevigney Mercey, Navenne, Ovanches, Pusey, Pusy Epenoux, Vesoul et Villers Les Luxeuil.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

13 opérations à Anchenoncourt Chazel, Arc les Gray, Beaujeu Saint Vallier Quitteur, Dampierre sur Salon, Echenoz la Méline, Ferrières les Scey, Mandrevillars, Menoux, Ruhans, Saint-Bresson, Val Saint Eloi, Velesme Echevanne et Villersexel.

DELIBERATION N°2 – Programme CAS FACE - Mise à jour 2014/2015/2016 et 2017

Le Bureau syndical arrête listes de travaux du programme CAS FACE 2014 et définit les listes des travaux pour les années 2015, 2016 et 2017 selon les attributions ci-dessous :

Sous programmes	2014	2015	2016	2017
FABe	361 000 €	309 000 €	280 000 €	280 000 €
FABr	1 443 000 €	1 243 000 €	1 119 000 €	1 121 000 €
FC	369 000 €	366 000 €	276 000 €	282 000 €
FS	215 000 €	218 000 €	234 000 €	234 000 €
FSp	142 000 €	142 000 €	202 000 €	202 000 €
Total	2 530 000 €	2 278 000 €	2 111 000 €	2 119 000 €

DELIBERATION N°3 – Raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie de Gy

Le Bureau syndical autorise l'étude de faisabilité concernant l'opportunité pour la MASPA de Gy dans le cadre de l'extension de ses bâtiments, de se raccorder au réseau de chaleur de la chaufferie bois de Gy.

DELIBERATION N°4 – Assistance à maîtrise d'ouvrage et financement de la chaufferie de Vesoul

Le Bureau syndical décide de lancer une consultation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage intégrant une tranche ferme et une tranche conditionnelle pour la réalisation de la chaufferie au bois de Vesoul (quartier du Montmarin) et de son réseau de chaleur, et décide de solliciter l'aide financière de l'ADEME et du Conseil régional pour cette mission.

DELIBERATION N°5 – Interopérabilité des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Le Bureau syndical adopte le projet d'avenant de reconduction tacite de la convention intervenue avec la société GIREVE relative au développement de l'itinérance des services de recharges des véhicules électriques arrivant à échéance le 31 décembre 2017.

DELIBERATION N°6 – Mise en place du RIFSEEP pour les agents de la filière technique

Le Bureau syndical décide d'instaurer, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les agents techniques territoriaux :

- ✓ L'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE),
- ✓ Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

DELIBERATION N°7 – Recrutement d'agents contractuels pour remplacement de personnel

Le Bureau syndical autorise le Président à recruter, en cas de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

DELIBERATION N°8 – Convention avec le CDG70 de mise à disposition de personnel

Le Bureau syndical autorise le Président à signer la convention cadre avec le CDG70 pour la mise à disposition de personnel, en fonction des nécessités de services, pour des missions temporaires ou pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

DELIBERATION N°9 – Mission d'audit et de conseil en ingénierie sociale

Le Bureau syndical autorise le syndicat à mener une mission d'audit et de conseil en ingénierie sociale avec le cabinet CTR afin d'examiner si le syndicat peut bénéficier des régularisations et économies prévues dans le cadre de la « Réduction FILLON ».

DELIBERATION N°10 – Création d'un poste d'adjoint technique principal

Le Bureau syndical décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de catégorie C en vue d'assurer les missions de responsable de secteur, il charge le Président de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°1 – Desserte gazière dans le secteur de Champagny

Dans le cadre du projet de création d'un réseau de gaz naturel dans le secteur de Champagny pour alimenter l'entreprise Gestamp et éventuellement la société Soprofen, le Comité syndical approuve le rapport sur le principe d'une Délégation du Service Public du gaz en réseau pour les communes de Champagny et Plancher-Bas ou, Ronchamp et La Cote. Il décide de retenir le principe de la conception, de la construction et de l'exploitation de cette distribution publique de gaz naturel sous la forme d'une concession sur 30 ans, et autorise le Président à engager une consultation pour la passation d'un contrat de délégation de service public correspondant.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaivre-et-Montoille ☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 29 MAI 2017

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Dates de convocation et d'affichage : 2 mai 2017

PRESENTS : (10 membres)

Messieurs Jacques ABRY, Gilles MARTINET, Robert BOURQUIN, Raymond BILQUEZ, Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Jean-Pierre FOUQUET, Jacques THEULIN, Jacques HEZARD et Christian TERRASSON.

ABSENTS EXCUSES : (5 membres)

Madame Viviane CARSANA (ayant donné procuration au Président Jacques ABRY), Messieurs, Joël DAVAL, Jean-Michel ADREY, Denis DUMAIN et Daniel NOURRY.

VOTE :

Votants : 11 ; pour : 11; contre : 0 ; abstention ou nul : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Pierre FOUQUET

DELIBERATION N°2

Monsieur le Président informe le Bureau Syndical que les prévisions établies pour l'année 2017 et les premiers chiffres recueillis au cours de cette même année tendent à montrer que le renouvellement des luminaires à vapeur de mercure ou en sodium de substitution devrait être finalisé en grande majorité pour la fin de l'année 2017.

Monsieur le Président considère ainsi qu'il convient d'établir des possibilités nouvelles que pourrait proposer le SIED70 à ses adhérents en terme de participation aux économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

Monsieur le Président propose que ces nouvelles participations puissent désormais faciliter le renouvellement de luminaires à Sodium Haute Pression pour s'orienter vers des sources et des puissances moins consommatrices (luminaires type LED) dans le but d'atteindre le facteur 3 (réduction au 2/3 de la consommation). Cette démarche pourrait également être accompagnée d'une incitation à la mise en place de luminaires également performant dans les opérations d'extension et de renforcement d'éclairage public.

Ainsi, Monsieur le Président propose les modifications suivantes sur les guides de participations du syndicat :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/06/2017

Application agréée E-legalite.com

070-257004366-20170529-DELIBUR290517B-D

Pour les communes de moins de 2 000 habitants (catégorie n°3 et 4) :

Anciennes modalités :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à un RRCE d'aérien en souterrain)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé	10%	90% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové	80%	20% et TVA
Renouvellement (3) avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 € par luminaire rénové (4)	25%	75% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrés pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujetti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires. Le matériel installé devra respecter les prescriptions d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie.

(3) d'installations comprenant au minimum 85% de luminaires anciens équipés de lampes à vapeur de mercure ou de lampes au sodium équipées en substitution de lampes à vapeur de mercure ; ces installations sont composées de luminaires complets ou de lampes et appareillages de luminaires existants de moins de 15 ans, équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 20%.

(4) ou d'installations comprenant moins de 85% de luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure.

Proposition de nouvelles modalités de financement

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 € par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrés pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujetti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires. Le matériel installé devra respecter les prescriptions d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie. (3) pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt

(4) Remplacement d'un luminaire, avec source de tout type, de plus de 15 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/06/2017

Application agréée E-legalite.com

070-257 004366-20170529-DEL IBBUR29 0517B-D

Pour les communes de plus de 2 000 habitants (catégorie 1):

Anciennes modalités :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur (1) (2)
Travaux d'éclairage public à la demande de la ville (3)	7%	93% et TVA
Travaux d'éclairage public à la demande de la ville pour un lotissement privé (3)	7%	93% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires.

(3) Le matériel installé devra respecter les prescriptions d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie.

Proposition de nouvelles modalités de financement

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Travaux d'éclairage public à la demande de la commune (3)	10%	90% et TVA
Travaux d'éclairage public à la demande de la commune pour un lotissement privé (3)	10%	90% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrées pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires.

(3) pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt

Monsieur le Président propose que ces nouvelles modalités soient applicables à compter du 1^{er} septembre 2017

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **ADOpte** les nouvelles modalités de financement ci-dessus exposées.
- 2) **DECIDE** de modifier le guide des participations du syndicat à compter du 1^{er} septembre 2017.
- 3) **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en application de ce guide à compter du 1^{er} septembre 2017

P J : Guides des participations modifiés en vigueur à compter du 01/09/2017

*Pour extrait conforme,
Le Président,*

Jacques ABRY



Pour le Président,
le 1^{er} Vice-Président délégué,
Gilles MARTINET



GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
pour les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public
 et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
 (dernière mise à jour délibération n°2 du Bureau syndical du 29 mai 2017 : adaptation au 01.09.2017 modalités OICEP)

Communes de Catégorie N°1 :

Les 16 villes de plus de 2000 habitants en régime urbain au sens de l'électrification, qui conservent leur compétence TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur (1)
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC	40%	60%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	30%	70%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	20%	80%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des villes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité. Les conditions de financements de ces travaux sont les suivants :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur (1) (2)
Travaux d'éclairage public à la demande de la ville (3)	10%	90% et TVA
Travaux d'éclairage public à la demande de la ville pour un lotissement privé (3)	10%	90% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrées pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires.

(3) pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt.

GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
sur les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public
 et le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
 (dernière mise à jour délibération n°2 du Bureau syndical du 29 mai 2017 : adaptation au 01.09.2017 modalités OICEP)

Communes de Catégorie N°3 :

Les 3 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime urbain au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité).

Territoire syndical concerné : GRAY-LA-VILLE, NAVENNE et ROYE.

Le SIED 70 réalise les travaux d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité souhaités par ces villes ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités.

Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70	Participation de la commune ou du demandeur
Amenée de l'électricité vers un équipement public (1)	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé (1)	100%	néant
Extension BT individuelle à la charge de la commune (1)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite ou une maison d'habitation (1)	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces lots) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux (2)	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) et tous les équipements exceptionnels (2)	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans (2)	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans (2)	25%	75%

(1) Pour ces travaux ERDF est maître d'ouvrage et le SIED 70 finance la totalité des contributions demandées par cette entreprise.

(2) Lorsqu'il est maître d'ouvrage, les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 € par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrés pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujetti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupérera dans les délais réglementaires. Le matériel installé devra respecter les prescriptions d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie.

(3) Pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt

(4) Remplacement d'un luminaire, avec source de tout type, de plus de 15 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

**GUIDE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
pour les travaux d'investissement réalisés par le SIED 70**

sur le réseau syndical d'électricité, les installations communales d'éclairage public & le génie civil de communications électroniques

Tableau issu de la délibération modifiée n°2 du Comité syndical du 29 septembre 2012
(dernière mise à jour délibération n°2 du Bureau syndical du 29 mai 2017 : adaptation au 01.09.2017 modalités OICEP)

Communes de Catégorie N°4 :

Les 526 communes de moins de 2000 habitants qui sont en régime rural au sens de l'électrification sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCCFE

Territoire syndical concerné :

Toutes les communes du département de la Haute-Saône autres que les 19 suivantes : ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HERICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAONE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL.

Le SIED 70 réalise les travaux d'extension, de renforcement et d'aménagement esthétique du réseau de distribution d'électricité ainsi que l'intégralité du nouveau réseau à construire à l'occasion des créations de lotissements, groupements d'habitations et zones d'activités. Les conditions financières pour la réalisation de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur
Renforcement de réseau existant, création et raccordement sur le réseau BT existant de nouveaux postes de transformation	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus	100%	néant
Sécurisation des réseaux fils nus de petites sections	100%	néant
Amenée de l'électricité vers un équipement public	100%	néant
Amenée de l'électricité en limite d'un lotissement public ou privé	100%	néant
Extension BT individuelle pour des travaux à la charge de la CCU (2)	100%	néant
Extension du réseau pour une nouvelle exploitation agricole ou une stabulation comprenant une salle de traite ou une maison d'habitation (2)	100%	néant
Extension du réseau pour un équipement exceptionnel, y compris postes et raccordements HTA et BT nécessités par tout usager demandant plus de 120 kVA	55%	45%
Travaux d'éclairage public liés : fourreaux et câblote EP lors d'une extension individuelle ou lors d'un renforcement : commandes EP, repose de luminaires existants et uniquement fourreau dans le cas de passage de l'aérien au souterrain et câbles EP relevant de nouveaux départs créés lors de l'installation d'un poste de transformation	100%	néant
Travaux de GCT liés lors de la reprise de GC existants si RRCE aérien	100%	néant
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements publics à usage d'habitations, commerces, industries, y compris les ZAC et les lotissements des bailleurs sociaux	70%	30%
Travaux de desserte intérieure (y compris les postes de transformation propres à ces équipements) de lotissements privés (y compris Habitat70 et SOCAD) ou en voies privées	55%	45%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique inférieure à 60 000 € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	70%	30%
Partie du montant annuel de travaux d'aménagement esthétique supérieure à 60 000 € € avec la nécessité de commencer les travaux dans le délai de 2 ans	25%	75%

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux, cette TVA étant récupérée par le SIED 70.

(2) La technique des travaux (aérien ou souterrain) est définie par le SIED 70. Lorsqu'il retient l'aérien, 60% du montant hors TVA de la plus value pour la réalisation en souterrain est à la charge du demandeur. A l'extérieur des bourgs, l'intégralité des nouveaux réseaux est prévue en aérien sauf s'il est démontré que le coût en souterrain est inférieur au réseau aérien. Toute dérogation à cette règle ne peut se faire sans l'accord exprès du Bureau syndical avec éventuellement l'accord du demandeur de supporter la plus-value.

A la demande des communes, le SIED 70 peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques, coordonnés aux travaux qu'il réalise sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Les conditions de financements de ces travaux sont les suivantes :

Désignation des travaux	Participation du SIED 70 (1)	Participation de la commune ou du demandeur (2)
Eclairage public d'une voie existante (extension EP ou travaux liés à une extension ou un renforcement de réseau DPE) (3)	25%	75% et TVA
Eclairage public d'un lotissement nouvellement créé (3)	10%	90% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	40%	60% et TVA
Renouvellement avec économie de 66%, plafonné à 450 € par luminaire rénové (4)	80%	20% et TVA
Renouvellement avec économie de 40% : partie située au-delà du plafond de 450 € par luminaire rénové (4) ou avec économie inférieure à 40%	25 %	75% et TVA
Tout nouveau génie civil de communications électroniques créé à l'occasion d'une extension, d'un renforcement en souterrain ou d'un aménagement esthétique	néant	100% et TVA

(1) Les contributions demandées par le SIED 70 sont basées sur les montants HTVA des travaux payés aux entreprises réalisatrices et aux fournisseurs dans la limite de ce que le SIED 70 aurait payé aux entreprises titulaires de ses marchés et que les économies lui aient été démontrés pour ce qui concerne les renouvellements. Le SIED 70 n'est pas assujéti à la TVA et ne peut bénéficier du FCTVA.

(2) La commune pourra bénéficier du FCTVA sur les travaux d'éclairage public. Si l'éclairage public concerne un lotissement privé, elle pourra si elle souhaite faire bénéficier au lotisseur privé de cette participation, décider de verser au SIED 70 une participation égale au FCTVA qu'elle récupèrera dans les délais réglementaires. Le matériel installé devra respecter les prescriptions d'éligibilité aux Certificats d'Economie d'Energie.

(3) Pour des luminaires équipés d'une vasque et disposant d'un flux lumineux dirigé vers le ciel inférieur à 15% avec une efficacité supérieure ou égale à 90 lumen/Watt

(4) Remplacement d'un luminaire, avec source de tout type, de plus de 15 ans (justification fournie par la commune), par un luminaire d'efficacité supérieure à 90 lumen/Watt. Le SIED70 conservera la totalité du montant du produit de la vente des CEE correspondants.

LISTE DES TRAVAUX DONT LE MANDATEMENT DU SOLDE A ETE REALISE EN 2017

Commune	Nature	Type	Objet	Propriétaire des ouvrages	Exploitant
ABONCOURT-GESINCOURT	DPE	ERCE	pour une station d'épuration route de Fouchécourt	SIED 70	SCICAE
ACHEY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	DPE	ERCE	pour des tunnels agricoles au lieudit "Fermes Quarrées"	SIED 70	ENEDIS
AILLONCOURT	DPE	RRCE	issu du poste "Communal"	SIED 70	ENEDIS
AMAGE	DPE	SRCE	alimentant le moulin	SIED 70	ENEDIS
AMANCE	EP	EICEP	pour le lotissement communal Chemin des Vignes	Commune	SCICAE
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	DPE	RRCE	issu du poste "Anchenoncourt Village"	SIED 70	ENEDIS
ANGIREY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
APREMONT	EP	EICEP	Impasse des Champs	Commune	ENEDIS
ARBECEY	DPE	ERCE	pour un bâtiment de chasse chemin dit des Lavières	SIED 70	SCICAE
ARC-LES-GRAY	DPE	AERCE	rue des Roses et rue des Lilas	SIED 70	ENEDIS
ARC-LES-GRAY	EP	AERCE	rue des Roses et rue des Lilas	Commune	ENEDIS
ARC-LES-GRAY	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	ENEDIS
ARC-LES-GRAY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
ARC-LES-GRAY	GCT FT	AERCE	rue des Roses et rue des Lilas	Commune	ENEDIS
ARC-LES-GRAY	GCT TV	AERCE	rue des Roses et rue des Lilas	Commune	ENEDIS
AROEZ	EP	AERCE	rue du Pont	Commune	SCICAE
AROEZ	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	SCICAE
AROEZ	GCT FT	AERCE	rue du Pont	Commune	SCICAE
AROEZ	GCT TV	AERCE	rue du Pont	Commune	SCICAE
AULX-LES-CROMARY	DPE	ERCE	pour la résidence principale de Monsieur Philippe BOLE	SIED 70	ENEDIS
AULX-LES-CROMARY	GCT FT	ERCE	pour la résidence principale de Monsieur Philippe BOLE	Commune	ENEDIS
AUTET	EP	OICEP	sur la place le long du Salon	Commune	ENEDIS
AUTREY-LES-GRAY	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique rue du Bouquet	SIED 70	ENEDIS
AVRIGNEY-VIREY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration située le long du chemin de Brussey	SIED 70	ENEDIS
BARGES	DPE	AERCE	route de Molay et chemin des Cendriers (6ème tranche)	SIED 70	SCICAE
BARGES	EP	EICEP	chemin derrière la Mère Poincot	Commune	SCICAE
BARGES	GCT FT	AERCE	route de Molay et chemin des Cendriers (6ème tranche)	Commune	SCICAE
BAY	DPE	ERCE	pour un lotissement communal rue des Noyers (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QU	EP	EICEP	rue du Ratelot	Commune	ENEDIS
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QU	EP	EICEP	rue de Saint-Anne	Commune	ENEDIS
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QU	EP	EICEP	rue des Chenevières	Commune	ENEDIS
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QU	EP	EICEP	rue du Château d'eau	Commune	ENEDIS
BEAUJEU-ST-VALLIER-PIERREJUX-ET-Q	DPE	ERCE	pour une résidence principale située rue du Cornot - Saint Vallier	SIED 70	ENEDIS
BETONCOURT-SUR-MANCE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	SCICAE
BRESILLEY	EP	AERCE	rue des Chenevières	Commune	ENEDIS
BRESILLEY	EP	AERCE	rue du Vieux Moulin	Commune	ENEDIS
BRESILLEY	GCT FT	AERCE	rue des Chenevières	Commune	ENEDIS
BRESILLEY	GCT FT	AERCE	rue du Vieux Moulin	Commune	ENEDIS
BREUCHES	EP	AERCE	le long de la rue de Baudoncourt	Commune	ENEDIS
BREUCHES	GCT FT	AERCE	le long de la rue de Baudoncourt	Commune	ENEDIS
BROTTE-LES-LUXEUIL	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation rue de la Fontaine	SIED 70	ENEDIS
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	EP	RICEP	dans le village (pose de prises illuminations)	Commune	ENEDIS
BRUSSEY	DPE	ERCE	pour une résidence principale située rue des Promeneurs	SIED 70	ENEDIS
BRUSSEY	DPE	ERCE	pour l'alimentation des postes de refoulement	SIED 70	ENEDIS
BUCEY-LES-GY	DPE	ERCE	pour une armoire NRA rue de l'Europe	SIED 70	ENEDIS
BUCEY-LES-TRAVES	DPE	AERCE	rue de la Mairie (2ème tranche)	SIED 70	SCICAE
BUCEY-LES-TRAVES	DPE	RRCE	rue d'Aroz	SIED 70	SCICAE
BUCEY-LES-TRAVES	EP	AERCE	rue de la Mairie (2ème tranche)	Commune	SCICAE
BUCEY-LES-TRAVES	GCT FT	AERCE	rue de la Mairie (2ème tranche)	Commune	SCICAE
CERRE-LES-NOROY	DPE	AERCE	rue de la Mairie (1ère tranche)	SIED 70	ENEDIS
CERRE-LES-NOROY	DPE	AERCE	rue de la Mairie (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
CERRE-LES-NOROY	EP	AERCE	rue de la Mairie (1ère tranche)	Commune	ENEDIS
CERRE-LES-NOROY	GCT FT	AERCE	rue de la Mairie (1ère tranche)	Commune	ENEDIS
CHALONVILLARS	DPE	ERCE	pour un lotissement de 6 parcelles rue du Breuil	SIED 70	ENEDIS
CHALONVILLARS	DPE	AERCE	rue du Breuil et rue des Champs	SIED 70	ENEDIS
CHALONVILLARS	GCT FT	ERCE	pour un lotissement de 6 parcelles rue du Breuil	Commune	ENEDIS

LISTE DES TRAVAUX DONT LE MANDATEMENT DU SOLDE A ETE REALISE EN 2017

CHALONVILLARS	GCT FT	AERCE	rue du Breuil et rue des Champs	Commune	ENEDIS
CHAMBORNAY-LES-PIN	DPE	ERCE	pour un terrain situé rue de l'Eglise	SIED 70	ENEDIS
CHAMPTONNAY	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	ENEDIS
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	DPE	ERCE	pour une exploitation maraîchère route du Trage	SIED 70	ENEDIS
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	DPE	ERCE	pour le bâtiment agricole de Monsieur BASSET	SIED 70	ENEDIS
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	DPE	SRCE	au hameau "La Madeleine"	SIED 70	ENEDIS
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	DPE	SRCEp	au hameau "La Madeleine"	SIED 70	ENEDIS
CHARGEY-LES-PORT	DPE	ERCE	pour une résidence principale rue des Ecoles	SIED 70	SCICAE
CHARMOILLE	EP	EICEP	pour un lotissement privé rue de Pusy	Commune	ENEDIS
CHARMOILLE	EP	OICEP	rue des Alouettes	Commune	ENEDIS
CHARMOILLE	EP	OICEP	2eme tranche	Commune	ENEDIS
CHARMOILLE	EP	EICEP	rue des Alouettes aux abords de la place de retournement	Commune	ENEDIS
CHASSEY-LES-MONTBOZON	DPE	RRCE	issu du poste "Cabine des Grands Lacs"	SIED 70	ENEDIS
CHATENEY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
CHAUMERCENNE	EP	AERCE	rue de la Charme	Commune	ENEDIS
CHAUMERCENNE	GCT FT	AERCE	rue de la Charme	Commune	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	EP	RRCE	issu du poste "Calvaire" (1ère tranche)	Commune	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	EP	ERCE	pour un lotissement communal de 7 parcelles situé rue de Perrière (desserte externe)	Commune	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	EP	RRCE	issu du poste "Calvaire" (2ème tranche)	Commune	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	GCT FT	RRCE	issu du poste "Calvaire" (1ère tranche)	Commune	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	GCT FT	ERCE	pour un lotissement communal de 7 parcelles situé rue de Perrière (desserte externe)	Commune	ENEDIS
CHAUX-LA-LOTIERE	GCT FT	RRCE	issu du poste "Calvaire" (2ème tranche)	Commune	ENEDIS
CHOYE	DPE	ERCE	pour l'alimentation de la construction SEGUIN	SIED 70	ENEDIS
CHOYE	DPE	ERCE	pour 2 postes de refoulement rue du Pont et rue du Moulin	SIED 70	ENEDIS
CLAIREGOUTTE	DPE	ERCE	pour une station de traitement des eaux usées chemin rural dit des Prés du Moulin	SIED 70	ENEDIS
CLANS	DPE	ERCE	rue des Perrieres	SIED 70	SCICAE
CLANS	GCT FT	ERCE	rue des Perrieres	Commune	SCICAE
COISEVAUX	GCT FT	AERCE	rue des Murgers	Commune	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	DPE	ERCE	pour un lotissement privé au lieu-dit "Derrière le Village"	SIED 70	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	DPE	RRCE	rue des Jargilliers (1ère tranche)	SIED 70	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	DPE	RRCE	rue des Jargilliers (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	EP	ERCE	pour un lotissement privé au lieu-dit "Derrière le Village"	Commune	ENEDIS
COLOMBE-LES-VESOUL	EP	RRCE	rue des Jargilliers (1ère tranche)	Commune	ENEDIS
COLOMBIER	EP	RICEP	rue du Baron d'Huart et aux abords de l'abri-bus	Commune	ENEDIS
COMBEAUFONTAINE	DPE	ERCE	pour la zone de loisirs au lieudit "Champs de la Reppe"	SIED 70	SCICAE
COMBEAUFONTAINE	EP	ERCE	pour la zone de loisirs au lieudit "Champs de la Reppe"	Commune	SCICAE
COMBERJON	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
CORRE	DPE	ERCE	pour une résidence principale chemin dit des Echaudes	SIED 70	ENEDIS
CORRE	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale chemin dit des Echaudes	Commune	ENEDIS
COULEVON	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
CRESANCEY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
CROMARY	EP	OICEP	pour le village	Commune	ENEDIS
DAMPIERRE-SUR-SALON	GCT FT	AERCE	rue du Champmartin	Commune	ENEDIS
ECHENOZ-LA-MELINE	EP	OICEP	TEPCV (1ère tranche)	Commune	ENEDIS
ECHENOZ-LA-MELINE	EP	EICEP	pour un lotissement privé au lieu-dit Presles et Les Curtilles et Aux Renards (desserte interne)	Commune	ENEDIS
ESSERTENNE-ET-CECEY	DPE	ERCE	au lieu dit "Les Grandes Meuzelles"	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	DPE	RRCE	issu des postes "Combes Presseux" et "Les Crosses"	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	DPE	SRCE	le long de la route départementale n°15	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	DPE	ERCE	pour une zone de commerces, de services et d'habitats le long de la route départementale 15 (desserte externe)	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	DPE	ERCE	pour un bâtiment de stockage de céréales le long de la RD n°3	SIED 70	ENEDIS
ETUZ	DPE	ERCE	pour un pôle éducatif et une salle sportive le long de la RD n°15	SIED 70	ENEDIS
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	DPE	ERCE	pour un relais Free au lieudit "Prés derrière le Château"	SIED 70	ENEDIS
FILAIN	EP	OICEP	pour le village (2ème tranche)	Commune	SCICAE
FLEUREY-LES-FAVERNEY	DPE	SRCE	dans le bourg	SIED 70	ENEDIS
FLEUREY-LES-FAVERNEY	DPE	SRCEp	dans le bourg	SIED 70	ENEDIS
FLEUREY-LES-FAVERNEY	DPE	RRCE	pour une boulangerie place de la mairie	SIED 70	ENEDIS
FONDREMAND	DPE	ERCE	pour une station forage située près de la RD n°192	SIED 70	SCICAE
FRAHIER-ET-CHATEBIER	DPE	ERCE	pour un lotissement communal rue de la Gode Biche	SIED 70	ENEDIS
FRAHIER-ET-CHATEBIER	EP	ERCE	pour un lotissement communal rue de la Gode Biche	Commune	ENEDIS

LISTE DES TRAVAUX DONT LE MANDATEMENT DU SOLDE A ETE REALISE EN 2017

FRASNE-LE-CHATEAU	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'un corps de ferme Chemin de la Forêt	SIED 70	ENEDIS
FRASNE-LE-CHATEAU	EP	EICEP	pour un mâât accidenté au lotissement communal "Le Pâquis"	Commune	ENEDIS
FRASNE-LE-CHATEAU	GCT FT	ERCE	pour l'alimentation d'un corps de ferme Chemin de la Forêt	Commune	ENEDIS
FRESNE-SAINT-MAMES	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique, place Schuffenecker	SIED 70	ENEDIS
FRESNE-SAINT-MAMES	EP	RICEP	rue d'Estravaux	Commune	ENEDIS
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	DPE	ERCE	pour l'alimentation d'une maison individuelle Route de Recologne	SIED 70	ENEDIS
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	GCT FT	ERCE	pour l'alimentation d'une maison individuelle Route de Recologne	Commune	ENEDIS
FROTEY-LES-VESOUL	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
FROTEY-LES-VESOUL	EP	RICEP	Impasse des Buis	Commune	ENEDIS
FROTEY-LES-VESOUL	EP	RICEP	rue Xavier de Montepin	Commune	ENEDIS
GERMIGNEY	DPE	ERCE	pour un pylône téléphonique Free Mobile le long de la RD 313	SIED 70	ENEDIS
GEVIGNEY-ET-MERCEY	DPE	RRCE	issu du poste "Rue de Jussey" et "Mercey"	SIED 70	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	DPE	ERCE	pour 5 maisons seniors rue Charrière Peingey	SIED 70	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	DPE	AERCE	aux abords de la mairie	SIED 70	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	RRCE	issu du poste "Rue de Jussey" et "Mercey"	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	OICEP	dans le bourg (3ème tranche)	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	EICEP	pour un chemin piéton chemin de la convivialité	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	ERCE	pour 5 maisons seniors rue Charrière Peingey	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	AERCE	aux abords de la mairie	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	EP	EICEP	aux abords de la mairie et parking	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	GCT FT	RRCE	issu du poste "Rue de Jussey" et "Mercey"	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	GCT FT	ERCE	pour 5 maisons seniors rue Charrière Peingey	Commune	SCICAE
GEVIGNEY-ET-MERCEY	GCT FT	AERCE	aux abords de la mairie	Commune	SCICAE
GEZIER-ET-FONTENELAY	DPE	ERCE	pour 2 parcelles rue des Vignes	SIED 70	ENEDIS
GEZIER-ET-FONTENELAY	EP	ERCE	pour 2 parcelles rue des Vignes	Commune	ENEDIS
GEZIER-ET-FONTENELAY	GCT FT	ERCE	pour 2 parcelles rue des Vignes	Commune	ENEDIS
GRATTERY	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable chemin d'exploitation dit de Bellevue	SIED 70	ENEDIS
GRATTERY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration chemin du Proley	SIED 70	ENEDIS
GRAY	EP	OICEP	dans la ville	Commune	ENEDIS
GREUCOURT	DPE	AERCE	rue du Moulin	SIED 70	ENEDIS
GY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration	SIED 70	ENEDIS
HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT	DPE	ERCE	pour une station de pompage au lieudit "la Pile"	SIED 70	ENEDIS
HERICOURT	DPE	ERCE	pour un lotissement de 7 parcelles au lieu dit "Prés Courtois" à Bussurel	SIED 70	ENEDIS
JUSSEY	DPE	RRCE	Impasse Gambetta	SIED 70	SCICAE
JUSSEY	EP	OICEP	dans le centre ville	Commune	SCICAE
JUSSEY	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	SCICAE
LANTERNE-ET-LES-ARMONTS (LA)	EP	OICEP	dans la commune	Commune	ENEDIS
LARIANS-ET-MUNANS	DPE	ERCE	pour une maison d'habitation située rue de l'Arcade	SIED 70	ENEDIS
LARRET	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique le long du chemin départemental n°103	SIED 70	SCICAE
LAVONCOURT	DPE	ERCE	pour un lotissement de 8 pavillons locatifs (Habitat 70)	SIED 70	SCICAE
LUXEUIL-LES-BAINS	DPE	ERCE	pour une zone d'habitation à l'usage de la gendarmerie	SIED 70	ENEDIS
MAGNY-LES-JUSSEY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	SCICAE
MAILLERONCOURT-CHARETTE	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable	SIED 70	ENEDIS
MAILLERONCOURT-CHARETTE	DPE	RRCE	issu du poste "Forges"	SIED 70	ENEDIS
MALACHERE (LA)	DPE	ERCE	pour 2 parcelles Grande rue - Desserte externe	SIED 70	SCICAE
MALACHERE (LA)	DPE	ERCE	pour 2 parcelles Grande rue - Desserte interne	SIED 70	SCICAE
MARAST	EP	RICEP	rue du Prieuré	Commune	ENEDIS
MARNAY	EP	AERCE	le long de la Grande Rue et rue des Frères Gardet	Commune	ENEDIS
MARNAY	EP	AERCE	aux abords du terrain de football et rue de l'Abreuvoir	Commune	ENEDIS
MELISEY	DPE	RRCE	issu du poste "Bas Dessous"	SIED 70	ENEDIS
MOLLANS	DPE	ERCE	pour une unité de méthanisation rte de Vy-les-Lure (consommation)	SIED 70	ENEDIS
MONTARLOT-LES-RIOZ	DPE	ERCE	pour un lotissement de 6 lots rue du Colombier	SIED 70	ENEDIS
MONTARLOT-LES-RIOZ	EP	ERCE	pour un lotissement de 6 lots rue du Colombier	Commune	ENEDIS
MONTARLOT-LES-RIOZ	GCT FT	ERCE	pour un lotissement de 6 lots rue du Colombier	Commune	ENEDIS
MONTBOZON	GCT FT	AERCE	rue de l'église	Commune	ENEDIS
MONTESSAUX	DPE	AERCE	le long de la voie communale N°2	SIED 70	ENEDIS
MONTIGNY-LES-VESOUL	DPE	AERCE	rue des Vallières et chemin des Côtes	SIED 70	ENEDIS
MONTIGNY-LES-VESOUL	EP	AERCE	rue des Vallières et chemin des Côtes	Commune	ENEDIS
MONTIGNY-LES-VESOUL	GCT FT	AERCE	rue des Vallières et chemin des Côtes	Commune	ENEDIS

LISTE DES TRAVAUX DONT LE MANDATEMENT DU SOLDE A ETE REALISE EN 2017

MONTJUSTIN-ET-VELOTTE	DPE	ERCE	pour une armoire de montée haut débit rue du Champ de Foire	SIED 70	ENEDIS
MONTOT	EP	EICEP	le long de la route de Oyrières	Commune	ENEDIS
MONTOT	EP	ERCE	pour une résidence principale chemin rural n°3 dit de Vereux	Commune	ENEDIS
MONTUREUX-ET-PRANTIGNY	DPE	SRCE	route de Vereux	SIED 70	ENEDIS
NANTILLY	EP	OICEP	2ème Tranche (TEPCV)	Commune	ENEDIS
NANTILLY	EP	RICEP	rue Basse	Commune	ENEDIS
NAVENNE	DPE	AERCE	rue Paul Morel	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	DPE	AERCE	rue de la Garaude	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	DPE	ERCE	pour un lotissement privé	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	EP	AERCE	rue de la Garaude	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	EP	AERCE	rue de Cornot (2ème tranche)	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	GCT FT	AERCE	rue de la Garaude	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LE-FERROUX	GCT FT	AERCE	rue de Cornot (2ème tranche)	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	DPE	AERCE	ruelles de Verdun et de Normandie	SIED 70	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	EICEP	rue Danielle Mitterrand Village génération	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	RICEP	ruelles de la République, du 14 juillet et de la Liberté	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	RICEP	ruelles de la Malachère, de la Méline et Robert Clavé	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	RICEP	aux abords du giratoire de la pharmacie	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	EP	AERCE	ruelles de Verdun et de Normandie	Commune	ENEDIS
NOIDANS-LES-VESOUL	GCT FT	AERCE	ruelles de Verdun et de Normandie	Commune	ENEDIS
NOROY-LE-BOURG	DPE	ERCE	pour un bâtiment agricole équipé d'une salle de traite "la Pettruse"	SIED 70	ENEDIS
PERROUSE	EP	EICEP	située chemin du paquis	Commune	ENEDIS
PESMES	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
PESMES	EP	AERCE	rue des Châteaux	Commune	ENEDIS
PESMES	EP	RICEP	rue des Loups	Commune	ENEDIS
PIN	EP	OICEP	pour le village	Commune	ENEDIS
PONTCEY	EP	RICEP	rue du Tacot	Commune	ENEDIS
PONTCEY	EP	RICEP	rue des saussottes	Commune	ENEDIS
PONT-SUR-LOGNON	DPE	RRCE	issu du poste "Village" au lieu dit "Grange du Rupt"	SIED 70	ENEDIS
PROISELIERE-ET-LANGLE (LA)	DPE	ERCE	pour une résidence principale lieudit "Champs de Sainte-Marie"	SIED 70	ENEDIS
PURGEROT	DPE	AERCE	aux abords de l'église	SIED 70	SCICAE
PURGEROT	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable chemin rural dit du Petit Lien	SIED 70	SCICAE
PURGEROT	EP	AERCE	aux abords de l'église	Commune	SCICAE
PURGEROT	GCT FT	AERCE	aux abords de l'église	Commune	SCICAE
PUSEY	DPE	AERCE	rue du Chardenet	SIED 70	SCICAE
PUSEY	DPE	AERCE	rue de la Corvée Neuve	SIED 70	SCICAE
PUSEY	DPE	RRCE	pour le bâtiment Brico Cash	SIED 70	SCICAE
PUSEY	DPE	ERCE	pour le site SITA	SIED 70	SCICAE
PUSEY	EP	AERCE	rue du Chardenet	Commune	SCICAE
PUSEY	EP	AERCE	rue de la Corvée Neuve	Commune	SCICAE
PUSEY	EP	EICEP	au lieudit "En l'Echelotte" - Desserte externe	Commune	SCICAE
PUSEY	EP	EICEP	au lieudit "En l'Echelotte" - Desserte interne	Commune	SCICAE
PUSEY	GCT FT	AERCE	rue du Chardenet	Commune	SCICAE
PUSEY	GCT FT	AERCE	rue de la Corvée Neuve	Commune	SCICAE
PUSY-ET-EPENOUX	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	SCICAE
PUSY-ET-EPENOUX	EP	EICEP	à Epenoux	Commune	SCICAE
RECOLOGNE	DPE	RRCE	dans le bourg	SIED 70	SCICAE
RECOLOGNE	GCT FT	RRCE	dans le bourg	Commune	SCICAE
RIGNY	DPE	ERCE	chemin des Boiges	SIED 70	ENEDIS
RIGNY	DPE	ERCE	pour un lotissement privé Faubourg de la Sablière	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	ERCE	pour un lotissement HABITAT 70 rue de la Faïencerie	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	RRCE	rue Charles De Gaulle et rue de la Faïencerie (1ère tranche)	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	DPE	RRCE	rue Charles De Gaulle et rue de la Faïencerie (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
RIOZ	EP	ERCE	pour un lotissement HABITAT 70 rue de la Faïencerie	Commune	ENEDIS
RIOZ	EP	EICEP	rue des jardins	Commune	ENEDIS
RIOZ	EP	AERCE	issu du poste "STADE ZA"	Commune	ENEDIS
RIOZ	GCT FT	AERCE	issu du poste "STADE ZA"	Commune	ENEDIS
ROSEY	DPE	RRCE	rue de Boulouin	SIED 70	SCICAE
ROSIERE (LA)	DPE	ERCE	pour une résidence secondaire existante au lieudit "La Ravalle"	SIED 70	ENEDIS
ROSIERES-SUR-MANCE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	SCICAE
RUHANS	DPE	ERCE	pour deux futures habitations situées chemin des Minettes	SIED 70	ENEDIS
SAINT-BRESSON	DPE	RRCE	issu du poste "Maires d'Avaux"	SIED 70	ENEDIS
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique	SIED 70	ENEDIS

LISTE DES TRAVAUX DONT LE MANDATEMENT DU SOLDE A ETE REALISE EN 2017

SAINT-GAND	EP	RICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
SAINT-LOUP-NANTOUARD	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
SAINT-REMY	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
SAULX	DPE	ERCE	pour un lotissement communal chemin du Grabonot	SIED 70	ENEDIS
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	DPE	ERCE	pour plusieurs habitations rue de la Croix de Pierre	SIED 70	ENEDIS
SCYE	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable le long de la RD n°58	SIED 70	ENEDIS
SENONCOURT	EP	RRCE	issu du poste "Village"	Commune	ENEDIS
SENONCOURT	GCT FT	RRCE	issu du poste "Village"	Commune	ENEDIS
SORNAY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration	SIED 70	ENEDIS
SORNAY	DPE	ERCE	pour 2 habitations principales situées rue du Puiset	SIED 70	ENEDIS
SORNAY	GCT FT	ERCE	pour 2 habitations principales situées rue du Puiset	Commune	ENEDIS
THIENANS	EP	EICEP	pour le village	Commune	ENEDIS
TROMAREY	DPE	ERCE	pour une station d'épuration le long de la RD n° 67	SIED 70	ENEDIS
VAIVRE-ET-MONTOILLE	DPE	ERCE	pour des cellules commerciales route de Pusey (2ème tranche)	SIED 70	ENEDIS
VAIVRE-ET-MONTOILLE	EP	OICEP	dans le bourg (2ème tranche)	Commune	ENEDIS
VAL-SAINT-ELOI (LE)	DPE	ERCE	pour le château d'eau situé rue de Provenchère	SIED 70	ENEDIS
VAL-SAINT-ELOI (LE)	EP	ERCE	pour le château d'eau situé rue de Provenchère	Commune	ENEDIS
VAL-SAINT-ELOI (LE)	GCT FT	ERCE	pour le château d'eau situé rue de Provenchère	Commune	ENEDIS
VANDELANS	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
VANTOUX-ET-LONGEVILLE	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique Grande Rue	SIED 70	ENEDIS
VANTOUX-ET-LONGEVILLE	EP	OICEP	dans le bourg	Commune	ENEDIS
VELESMES-ECHEVANNE	DPE	ERCE	pour une résidence principale rue de la Marnière aux Chiens	SIED 70	ENEDIS
VELESMES-ECHEVANNE	GCT FT	ERCE	pour une résidence principale rue de la Marnière aux Chiens	Commune	ENEDIS
VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	DPE	ERCE	rue des Prelots	SIED 70	SCICAE
VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	EP	RICEP	aux abords de la Mairie	Commune	SCICAE
VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique rue de l'Eglise	SIED 70	SCICAE
VERNOIS-SUR-MANCE	DPE	ERCE	pour une armoire fibre optique aux abords de la mairie	SIED 70	SCICAE
VESOUL	EP	EICEP	pour l'aménagement du site Paul Morel (ancien hôpital)	Commune	ENEDIS
VILLAFANS	DPE	ERCE	pour une armoire de montée haut débit projetée Grande Rue	SIED 70	ENEDIS
VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	GCT FT	ERCE	pour un bâtiment artisanal à usage de bureau et de stockage	Commune	ENEDIS
VILLERS-CHEMIN-MONT-LES-ETRELLES	DPE	ERCE	pour un bâtiment artisanal à usage de bureau et de stockage	SIED 70	ENEDIS
VILORY	DPE	ERCE	pour un réservoir d'eau potable au lieudit "La Charmotte"	SIED 70	ENEDIS
VILORY	GCT FT	ERCE	pour un réservoir d'eau potable au lieudit "La Charmotte"	Commune	ENEDIS
VITREY-SUR-MANCE	DPE	ERCE	pour un résidence principale chemin d'exploitation n°9	SIED 70	SCICAE
VITREY-SUR-MANCE	GCT FT	ERCE	pour un résidence principale chemin d'exploitation n°9	Commune	SCICAE
VORAY-SUR-L OGNON	DPE	ERCE	pour un lotissement de 3 parcelles situé rue Basse	SIED 70	ENEDIS
VYANS-LE-VAL	DPE	AERCE	rue des Tilleuls	SIED 70	ENEDIS
VYANS-LE-VAL	EP	AERCE	rue des Tilleuls	Commune	ENEDIS
VYANS-LE-VAL	GCT FT	AERCE	rue des Tilleuls	Commune	ENEDIS

DPE	Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité
EP	Travaux sur les installations communales d'éclairage public
GCT FT	Travaux de génie civil de télécommunications
GCT TV	Travaux de génie civil de télédistribution